

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-54-00

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

#### PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

#### COMPTE RENDU INTEGRAL — 30° SEANCE

Séance du Dimanche 9 Décembre 1973.

##### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES SOUFFLET

1. — Procès-verbal (p. 2629).
2. — Loi de finances pour 1974. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2629).

##### Tourisme :

MM. Pierre Brousse, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean Filippi, Lucien Gautier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Aimé Paquet, secrétaire d'Etat au tourisme ; Francis Palmero, Maxime Javelly, Roger Gaudon, Philippe de Bourgoing, Gérard Minvielle, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances ; Jacques Descours Desacres, Pierre Croze.

Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Ordre du jour (p. 2648).

PRESIDENCE DE M. JACQUES SOUFFLET,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures trente-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

##### PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

##### LOI DE FINANCES POUR 1974

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [n° 38 et 39 (1973-1974)].

##### Tourisme.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme et, parmi ces dispositions, celles qui relèvent du secrétariat d'Etat au tourisme.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Pierre Brousse**, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous avons aujourd'hui à examiner le budget du tourisme.

Le tourisme n'a été longtemps que « loisirs, détente individuelle et familiale » ; aujourd'hui, il est aussi « exploitation de la mer, de la montagne, de la nature, des richesses historiques ». Il devient donc une source de richesses et même, à certains égards, une compensation économique pour certaines régions « oubliées de l'industrialisation », comme il a été dit,

L'importance économique du tourisme est d'ailleurs considérable, puisque, aussi bien, en 1973, il représentait 6 p. 100 du produit national brut, 16 p. 100 des dépenses des ménages et 1.500.000 emplois. Du stade artisanal, on passe au stade industriel avec le tourisme de masse national et international, et ce que l'on peut appeler, d'une manière un peu humoristique, « les grandes invasions de notre temps », quand déferlent, par exemple, dans le couloir du Languedoc les millions de voitures qui se ruent vers la mer et le soleil.

Mais tout cela ne change pas la nature même du tourisme, où coexistent présentement un tourisme de masse et un service quasi individuel, d'où la difficulté de cerner ce secteur d'activités, soit budgétairement, soit même dans sa nature propre.

Je dois, tout d'abord, remercier M. le secrétaire d'Etat qui, renouant avec une tradition qui mêle agréablement la courtoisie et l'efficacité, a tenu à s'entretenir avec les rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat avant la discussion budgétaire ; remercier également ses collaborateurs, qui nous ont prêté tout le concours que nous leur avons demandé ; et remercier bien sûr nos propres collaborateurs de la commission des finances, qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine pour que le budget soit examiné dans les meilleures conditions possibles.

Je ne commenterai que brièvement le rapport écrit dont vous avez été saisi, puisque, aussi bien, le rôle du rapporteur à la tribune, c'est d'essayer de dégager les sujets importants et l'essentiel des problèmes qui se posent.

Première difficulté, les crédits du tourisme sont répartis entre trois secteurs.

Il s'agit, d'abord, des crédits inscrits au budget de votre secrétariat d'Etat. Ils atteignent 54.100.000 francs et marquent une augmentation de 14 p. 100, dont nous vous félicitons, car elle est supérieure à l'érosion monétaire et témoigne du progrès incontestable que vous avez pu obtenir dans les arbitrages budgétaires en faveur du tourisme. Les dépenses ordinaires n'augmentent que de 8,1 p. 100, pourcentage un peu inférieur à l'érosion monétaire, ce qui n'est pas un signe de mauvaise gestion. Les dépenses en capital augmentent beaucoup plus par rapport à l'an dernier : 65 p. 100 en autorisations de programme et 36,5 p. 100 en crédits de paiements, et il faut vous féliciter.

La deuxième partie des crédits affectés au tourisme, ce sont les crédits budgétaires inscrits dans d'autres budgets que celui du secrétariat d'Etat au tourisme et affectés à l'aide aux équipements hôteliers et aux équipements collectifs de tourisme. Ils étaient autrefois répartis entre cinq ministères, le F. I. A. T. — fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire — le fonds de rénovation rurale... et ils viennent d'être regroupés en cinq chapitres ouverts au budget des charges communes, auxquels s'ajoutent les crédits de l'agriculture et de l'équipement. Le total atteint 212.500.000 francs et est en augmentation de 6,6 p. 100, ce qui ne compense pas l'érosion monétaire, à la différence de l'augmentation de vos crédits propres, dont je viens de parler, et ce qui pose un problème.

L'essentiel en est constitué par les crédits affectés aux trois missions Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Corse — sans oublier la montagne — qui marquent donc une certaine régression, compte tenu de l'érosion monétaire.

Sur ce regroupement des crédits dans le budget des charges communes, je ne peux que relire la réponse, qui me paraît bonne, de M. le secrétaire d'Etat à la question que nous lui avons posée lorsque nous nous sommes inquiétés de ce problème : « Ce regroupement au budget des charges communes répond d'abord à un souci de clarté et de simplicité, ainsi qu'aux recommandations de la Cour des comptes.

« On peut rappeler également que l'inscription de tous les crédits au budget des charges communes était prévue dans les textes constitutifs de la mission Languedoc-Roussillon dès 1963.

« La portée pratique de la réforme est importante, car elle permet d'employer les crédits en fonction des besoins réels dans chaque catégorie d'équipement, et non en fonction des contingents de crédits ouverts dans tel ou tel ministère, et même plus étroitement sur tel ou tel chapitre particulier de leur budget.

« La réforme donne donc la possibilité de transférer les crédits là où sont les besoins et d'élargir la gamme des interventions, puisque tous les chapitres d'équipement peuvent être désormais utilisés. »

Votre commission des finances partage absolument, à ce sujet, l'avis du Gouvernement et cette réforme lui paraît bonne.

La troisième partie des crédits au tourisme est constituée par des prêts publics à l'équipement hôtelier et à l'équipement touristique collectif.

Les prêts à l'équipement hôtelier et thermal sont décidés par le ministre de l'économie et des finances ; dans la mesure où ils sont répartis par le fonds de développement économique et social, la voix du commissariat au tourisme est importante, mais je ne crois pas qu'elle soit déterminante, pas plus aujourd'hui qu'hier, ce qui vous pose un problème, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous ne vous en êtes jamais caché. En effet, les crédits d'équipement sont toujours déterminants pour l'avenir d'une institution, quelle qu'elle soit. Bâtissons et le reste vient de surcroît. Or, dans ce domaine, vous avez un frein sérieux et l'examen des chiffres, dont je vous épargnerai le détail, montre que l'augmentation des crédits, qui n'est pas facile à cerner, compte tenu des reports d'une année sur l'autre, mais qui reste dans les limites assignées par le ministère des finances, correspond en fait à une diminution en francs réels par rapport à l'année dernière.

Abordant les aspects financiers de la politique touristique en 1973 et les perspectives de 1974, je vais citer quelques chiffres qui, pour n'être pas strictement budgétaires, éclairent l'ensemble du problème du tourisme.

Le non-étalement des vacances, la sensibilité extrême à la conjoncture internationale, qu'elle soit politique ou monétaire, se traduisent immédiatement et très clairement dans la balance touristique : 1968, déficit de 244 millions de dollars, contre un excédent de 32 millions de dollars en 1969, de 132 millions de dollars en 1970, de 259 millions de dollars en 1971 et de 278 millions de dollars en 1972.

Ces chiffres permettent de mesurer l'importance du tourisme dans la vie de la nation et il faut les rapprocher de ceux que je donnais en introduction, notamment du pourcentage des dépenses des ménages consacrées au tourisme, 16 p. 100.

L'aide de l'Etat à l'hôtellerie appelle également quelques observations. Les nouvelles normes ont fait l'objet de mesures d'assouplissement en 1971 et en 1972 ; depuis que vous avez pris en main les destinées du tourisme, monsieur le secrétaire d'Etat, une amélioration a encore été constatée et, aujourd'hui, à peu près les deux tiers des hôtels, 10.000 sur 15.000, entrent dans les nouvelles normes. C'est là un résultat important et satisfaisant, surtout si l'on a l'objectivité de reconnaître d'où l'on venait.

En matière de primes d'équipement hôtelier, on constate des améliorations. Les formalités ont été simplifiées. Le seuil a été abaissé puisqu'on est arrivé à la limite inférieure, que vous réclamez depuis longtemps, de cinq emplois. Le montant a été « forfaitisé » par chambre, ce qui avantage les hôtels modestes et permet d'accéder à cette classification et au bénéfice de la prime les hôtels de préfecture.

Telle est la politique que vous menez pour étendre le bénéfice des prêts et des primes aux catégories les plus modestes et pour aider les hôtels de province.

Là encore, nous devons constater que le dernier mot reste toujours au ministère de l'économie et des finances, malgré les efforts que vous déployez et que nous devons vous encourager à poursuivre.

Nous retrouvons aussi le ministère de l'économie et des finances dans le domaine de la fiscalité. Sur ce point, mes chers collègues, il faut aller du particulier au général. En ce qui concerne le particulier, le ministère de l'économie et des finances a accepté que la taxe sur la valeur ajoutée soit réduite à 7 p. 100 pour les hôtels de une à quatre étoiles et de catégorie luxe, et cela pour favoriser le tourisme étranger.

Mais — car il y a un mais — le taux de la taxe est de 17,6 p. 100 pour les hôtels de préfecture, les campings et les villages de vacances. Si l'on fait le compte, on s'aperçoit que l'aide de l'Etat à l'hôtellerie de luxe ou de demi-luxe est de l'ordre de 90 millions de francs par an, alors que la différence de prélèvement entre la taxe au taux de 7 p. 100 et la taxe au taux de 17,6 p. 100 sur le seul tourisme social dépasse très largement la totalité des aides consenties en sa faveur par l'Etat, les collectivités locales et les sociétés d'aménagement sur l'ensemble du territoire. C'est quasi kafkaïen.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous appuyons tout à fait l'effort que vous faites en cette matière, mais nous n'en regrettons pas moins que vous n'avez pu obtenir satisfaction.

Si l'on passe du particulier au général, mes chers collègues — et je rejoins là les observations précédentes de M. le rapporteur général du budget — nous ne pouvons nous empêcher de penser que cette diversification des taux de T. V. A. va à l'encontre de l'objectif même de cette taxe. Nous devrions avoir un taux unique, ce qui correspondrait à l'esprit dans lequel elle a été créée. L'ancien secrétaire d'Etat au budget que j'aperçois devant moi pourrait sans doute le confirmer.

**M. Jean Filippi.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

**M. Pierre Brousse, rapporteur spécial.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Filippi, avec l'autorisation de M. le rapporteur.

**M. Jean Filippi.** Monsieur le président, monsieur le rapporteur, je vous remercie d'avoir bien voulu me laisser intervenir à ce moment du débat.

Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, ajouter une autre anomalie en matière de T. V. A. à celle que vient de signaler M. Brousse. Il s'agit du taux particulier payé par les agences de voyages.

Paradoxalement, le taux est de 17,60 p. 100 pour les voyages à l'étranger et de 33,33 p. 100 pour les voyages en France. J'avais déposé un amendement qui tendait au renversement de ces taux lors de la dernière discussion budgétaire et M. Taittinger m'avait répondu que, compte tenu des répercussions internationales que pourrait avoir cette mesure, il souhaitait disposer de deux mois pour l'étudier.

Depuis lors, je n'ai pas eu l'impertinence de demander cette réponse qui aurait dû me parvenir il y a déjà dix mois, mais je serais heureux de savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que vous pensez de cette anomalie.

**M. Pierre Brousse, rapporteur spécial.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je viens de vous montrer que l'aide au tourisme social n'est pas du tout de nature fiscale, bien au contraire. Mais cette aide, heureusement, existe et elle est accordée par l'intermédiaire du commissariat général au tourisme, par le F. I. A. T. — vous avez obtenu des résultats intéressants dans ce domaine — par le ministère de l'agriculture — dont l'aide n'est pas négligeable au niveau de nos provinces — par les organismes sociaux — je pense en particulier aux caisses d'allocations familiales — par les sociétés d'équipement pour les grandes opérations d'aménagement touristique, et enfin par les collectivités locales. L'ensemble de ces aides est, hélas ! inférieur à la différence du taux de prélèvement.

Ces aides se présentent sous diverses formes : subventions, primes spéciales d'équipement hôtelier — 1.500 francs par lit pour les villages de vacances — prêts du fonds de développement économique et social — jusqu'à 60 p. 100 du montant hors taxe des investissements.

Le taux de ces prêts paraît bas aujourd'hui par rapport aux autres : 7,25 p. 100, et même 5 à 6 p. 100 pour les villages de vacances, pour lesquels vous avez obtenu une durée d'amortissement plus longue, de l'ordre de vingt ans ; c'est un résultat intéressant.

Si nous ajoutons les prêts du crédit agricole et ceux de la caisse des dépôts et consignations, nous obtenons un ensemble d'aides très intéressant.

Il s'y ajoute souvent une subvention déguisée des collectivités locales ou des sociétés d'équipement sur le prix des terrains. Il est bien évident que, si les villages de vacances devaient payer les terrains au prix réel du marché, ils ne pourraient pas équilibrer leur budget.

Tout cela, monsieur le secrétaire d'Etat, montre bien que le tourisme social apparaît comme le problème principal de votre budget. Les efforts que vous avez faits sont incontestablement intéressants, mais on se heurte toujours au domaine de la fiscalité où la responsabilité du ministre de l'économie et des finances demeure entière.

Les équipements touristiques collectifs ne soulèvent que peu d'observations. La situation est satisfaisante, que ce soit pour le tourisme en montagne, sur le littoral ou à la campagne.

Le fonds d'action locale touristique n'appelle pas d'observations particulières. En 1972, 87 millions de francs furent distribués.

Le 11 octobre dernier, vous êtes venu devant la commission des finances, monsieur le secrétaire d'Etat, avec M. Olivier Guichard. Nous vous avons posé de nombreuses questions sur le coût des terrains pour l'édification d'hôtels dans le centre des villes. Le problème peut être considéré comme réglé sur le plan de l'aide aux hôtels de luxe dans les grandes villes. Il ne se pose plus aujourd'hui si j'en crois les réponses que vous nous avez faites.

A propos du coût des terrains, je suis plus réservé que vous sur les possibilités du bail emphytéotique. Il faut trouver une formule ; je reconnais qu'il n'est point facile de la mettre en œuvre. C'est en tout cas une démarche qui peut être faite ; nous verrons bien ce qu'elle permettra de faire. Qui ne risque rien n'a rien et vous avez raison de vouloir l'entreprendre.

Les membres de la commission ont posé également des questions plus particulières. Notamment le président de la commission des finances M. Edouard Bonnefous, vous a interrogé sur la signification, dans les statistiques, des « nuitées » attribuées à la venue des touristes étrangers en France, et le rapporteur général sur l'emploi des crédits d'études touristiques. C'est une des préoccupations permanentes et légitimes de la commission des finances du Sénat.

Après cet examen de la commission et après les réponses que vous nous avez faites, je voudrais conclure en rappelant les questions principales.

C'est d'abord le problème du tourisme social, qui se conjugue avec celui de l'étalement des vacances.

Cet étalement des vacances conditionne aussi bien les investissements qu'une grande partie du tourisme social et l'ensemble des équipements touristiques car il n'est pas possible, quelles que soient les procédures adoptées et la bonne volonté des administrations nationales ou locales, des professionnels et des investisseurs, d'amortir des équipements sur deux mois dans l'année.

Tel est le problème majeur, il ne faut pas se le cacher et, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est un problème de gouvernement, puisqu'il est lié au premier chef à l'organisation de l'éducation nationale.

En définitive, c'est l'éducation nationale qui détermine les périodes de vacances. Nous qui avons des responsabilités locales, nous constatons que, si l'année budgétaire officielle va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, elle va, sur le plan de l'administration concrète, de septembre à septembre.

Ce problème primordial doit être examiné au fond et non pas étudié par l'intermédiaire de nombreuses commissions, comme cela se fait depuis des années. Il faudra « trancher dans le vif » si l'on veut le régler.

Cette réflexion vaut, au-delà du tourisme, pour beaucoup d'équipements nationaux, je pense notamment aux équipements routiers et aux transports.

Le problème de la fiscalité pèse également sur l'hôtellerie qui est une industrie de main-d'œuvre soumise aux mêmes contingences que toutes les autres industries de main-d'œuvre en matière d'impôts comme de charges sociales.

La simplification des procédures, la cohérence de la politique touristique, la modernisation de l'équipement touristique constituent globalement le troisième grand problème dont la solution découle du règlement des deux précédents, l'étalement des vacances et une fiscalité raisonnable.

Restent les deux derniers problèmes, le développement de la propagande d'accueil et l'animation, d'une part, la participation des promoteurs immobiliers aux équipements touristiques dont ils profitent, d'autre part.

Monsieur le secrétaire d'Etat, cela fait partie de mes préoccupations sur le plan local.

En cette matière, il y aurait intérêt à augmenter les charges qui doivent incomber aux promoteurs immobiliers. Je ne veux pas entrer dans trop de détails car vous connaissez bien le problème, pour être souvent venu en Languedoc et vous en avez pris conscience vous-même sur place, au contact des aménagements que nous y faisons.

Certes, ils ont un caractère un peu particulier mais les leçons que l'on peut en tirer sont transposables au niveau d'autres équipements.

Par exemple, il n'est pas convenable que des équipements publics soient payés par les contribuables alors qu'ils permettent aux promoteurs de faire incontestablement des super-bénéfices. Je pense aux ports de plaisance et à un certain nombre d'équipements collectifs qui servent des programmes particuliers. Je sais que ce n'est pas facile. Mais, si dans ce domaine on faisait preuve de volonté, les sociétés d'équipement trouveraient des moyens pour réaliser ces opérations, comme j'y suis parvenu moi-même pour un cas particulier. Nous retrouvons ainsi le problème éternel que nous avons évoqué avec MM. Guichard et Bonnet, celui de la taxe foncière. Sa solution s'impose. Malheureusement on la repousse d'année en année. J'ajoute que la loi foncière que le ministère de l'équipement nous propose ne nous paraît pas être plus efficace que les précédentes.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les questions principales qui se posent. Y répondre est nécessaire pour atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés — ce sont également les nôtres — et pour lesquels vous ne ménagez pas vos efforts. Il faut d'abord qu'un nombre plus important de Français partent en vacances et qu'un nombre plus important d'étrangers viennent en France. Il faut ensuite que l'on respecte la nature. Il faut enfin que l'on arrive à revitaliser le plus largement possible, selon votre expression, les zones défavorisées.

Sous le bénéfice de ces observations, mes chers collègues, la commission des finances soumet le budget du tourisme à l'appréciation du Sénat. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Lucien Gautier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, mes chers collègues, avant de vous donner connaissance de mon rapport, il m'est agréable de saluer au banc du Gouvernement la présence de notre secrétaire d'Etat au tourisme. L'an dernier, nous avions souhaité cette nomination. Aujourd'hui, nous la constatons avec plaisir.

Après avoir entendu l'excellent exposé de notre collègue, M. Pierre Brousse, j'ai « charge », au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, de donner un avis sur la politique touristique française.

L'analyse qui vient d'être faite à travers les dotations budgétaires nous a permis de mesurer les efforts qui seront consentis par le Gouvernement au cours de l'année prochaine afin de permettre la poursuite d'une action qu'objectivement nous considérons comme positive et dont nous vous donnons acte.

Mon rôle est donc simplifié et ma présentation raccourcie.

Par ailleurs, l'avis qui vous a été distribué mentionne les orientations diverses de la politique gouvernementale sous les aspects particuliers qu'elle a comportés hier et comportera demain.

Emailé de statistiques officielles et de tableaux comparatifs, ce document retiendra, je pense, votre attention, car plus que des mots, les chiffres qui y figurent sont éloquents.

Après M. Pierre Brousse, rappelons que, partant d'une situation déficitaire en 1968, la tendance de notre balance du tourisme, s'est renversée très régulièrement chaque année, pour faire de 1972, qui est le dernier exercice connu en totalité, un millésime acceptable, compte tenu des moyens mis en œuvre, puisque le « solde » créditeur est de 278 millions de dollars.

Ainsi, après avoir rattrapé le terrain perdu, nous commençons à récolter les fruits de nos investissements et cette importante activité nationale est désormais un élément qui compte dans la balance des paiements de la France.

Certes, notre pays n'a pas encore atteint le niveau qui devrait être le sien et quelques-uns de nos voisins pourraient susciter de notre part une certaine envie. Je pense particulièrement à l'Espagne et à l'Italie. La principale raison vient du fait que, les Français, émigrant volontiers vers des pays plus ensoleillés, pèsent d'un poids assez lourd sur les dépenses en devises qu'il nous faut consentir.

Sans doute n'y a-t-il là rien d'alarmant si, en définitive, la masse des visiteurs étrangers l'emporte sur celle de nos « vacanciers ». Cela doit être notre souci, car l'année qui se termine — les résultats partiels en notre possession nous le font pressentir — sera marquée du signe de la vulnérabilité.

C'est ainsi que les crises monétaires peuvent hypothéquer sérieusement nos prévisions : les Américains d'une part, les Italiens de l'autre, n'ont pas fourni cette année à notre pays le contingent touristique prévu. La lire comme le dollar nous auront pénalisés et notre balance 1973 marquera le pas. On peut ajouter qu'elle aurait été probablement en recul sans l'arrivée sympathique des Japonais lancés depuis l'an dernier à la découverte de l'Europe. Environ 200.000 d'entre eux auront séjourné en France alors qu'ils n'étaient que 27.000 en 1967.

Pendant ce temps que faisaient nos compatriotes restés sur place ? Ils étaient près de 23 millions à bénéficier des possibilités de vacances, utilisant soit des moyens personnels, soit les équipements que le pays met à leur disposition et dont le budget marque chaque année les efforts.

Sont-ils suffisants pour y faire face ? C'est bien l'objet des rapports qui ce soir vous sont soumis.

Tout en reconnaissant de réels progrès, notre commission a constaté certaines insuffisances et quelques commissaires ont présenté des critiques raisonnables dont le Gouvernement devrait tenir compte. Elles sont toutes mentionnées dans mon rapport écrit.

Toutefois, je me dois de faire une mention particulière de celles qui ont un caractère plus général et qui s'adressent surtout au tourisme social.

M. Allié notamment a fait état de la capacité d'accueil des terrains de camping dont il a regretté avec juste raison l'insuffisance. Malgré l'énorme effort accompli ces dernières années, nous ne disposons actuellement que de 1.275.000 places de camping.

Il faudra donc, monsieur le secrétaire d'Etat, persévérer et même si les objectifs du Plan sont réalisés de façon satisfaisante, il sera nécessaire, les besoins se faisant plus pressants d'année en année, d'en réviser en hausse les estimations.

Nous demandons également que soient revues les conditions de leur financement, spécialement par une augmentation substantielle du taux des subventions afin de soulager des amortis-

sements difficiles, l'expérience le prouve abondamment. Cette mesure rentre dans le cadre d'une véritable politique sociale des vacances.

Il serait aussi très souhaitable, comme l'ont préconisé mes collègues de la commission des affaires économiques et du plan, que le camping-caravaning, dont le succès s'affirme à chaque saison estivale, ne fût pas pénalisé par des taux de T. V. A. plus lourds que ceux des hôtels de luxe. Nous souhaitons que le ministère des finances fasse une étude à ce sujet.

M. Malassagne a attiré l'attention de notre commission sur la modicité regrettable des moyens financiers mis à la disposition des comités régionaux, supports tout désignés de nos syndicats d'initiative. Il a souhaité, et nous nous sommes rangés à cet avis, que des crédits substantiels leur fussent à l'avenir délégués, ce qui permettrait à ces organismes de devenir réellement efficaces et ne pas en être réduits à une forme de mendicité auprès des collectivités locales et départementales.

Enfin — M. Pierre Brousse l'a fait tout à l'heure — comment n'aurions-nous pas évoqué, nous aussi, l'habituel sujet qu'est l'étalement des vacances pour en constater, cette année encore, l'échec quasi total, malgré les recommandations prodiguées ici ou là ? En effet, seul le mois de septembre a marqué une légère progression par rapport à l'an dernier.

Sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, en parlerez-vous tout l'heure ? Le problème reste entier et il est d'autant plus difficile à résoudre que les Français sont peu soucieux de vous y aider, puisque, pour des raisons essentiellement psychologiques, ils restent, hélas ! trop attachés à ces mois de juillet et d'août.

J'en arrive maintenant à l'hôtellerie. Où en sommes-nous ?

Pour les équipements hôteliers, nous avons enregistré avec satisfaction que, désormais, les plus gros efforts seraient consentis au bénéfice des hôtels de catégorie moyenne — une et deux étoiles — comme aux hôtels saisonniers et familiaux. Cela correspond tout à fait à des besoins prévisibles à court comme à moyen terme.

Certes, on a pu croire pendant quelques années que l'Etat s'intéressait avant tout à une hôtellerie de luxe, dont, reconnaissons-le, nous étions assez démunis pour faire face à la demande d'une clientèle étrangère de tourisme et d'affaires, indispensable à un pays accueillant comme le nôtre, qui procure à la France un sérieux appoint à la balance des paiements.

La voie ayant été tracée et suivie, il importe désormais que l'hôtellerie populaire se développe et se modernise. Nous ne doutons pas, monsieur le secrétaire d'Etat que vous y veillerez.

Un des aspects de nos équipements touristiques n'a pas manqué de retenir l'attention de notre commission : celui du nautisme et des équipements portuaires qu'il entraîne. Nous avons noté, en le regrettant, le déséquilibre existant entre les capacités portuaires d'accueil de la face Atlantique-Manche et celles de la Méditerranée. Le développement permanent de la flotte de plaisance nécessite un complément d'équipements sur les côtes Ouest de la France, actuellement déficitaires, où les unités de plus de deux tonneaux imposent la création prioritaire de plus de 10.000 places, alors qu'au Sud on enregistre un chiffre excédentaire de même importance en ce qui concerne cette flotte. Cet aspect du problème ne vous aura certainement pas échappé.

Sur le plan neige, il y a peu de choses à dire, sinon pour constater qu'il est respecté et que le régime de croisière actuel correspond aux besoins de nos prévisions. Nous avons relevé toutefois qu'un effort particulier sera fait, l'an prochain, au bénéfice des petites stations régionales, notamment celles du Jura et des Vosges, et nous vous en félicitons.

Quant aux grands aménagements régionaux, nous avons étudié cette année le programme du littoral Languedoc-Roussillon, pour y faire quelques intéressantes constatations, tout à l'honneur de cette mission interministérielle.

D'abord les critiques sont peu nombreuses. On considère généralement, à l'étranger comme en France, que cette opération d'un urbanisme nouveau est exemplaire en matière d'aménagement du territoire.

La fréquentation des sites qui la composent bien qu'étant seulement au tiers de équipements prévus en définitive, est bonne avec une augmentation moyenne satisfaisante d'une année à l'autre. La commercialisation des logements et des villas se fait dans de bonnes conditions.

Il s'agit objectivement d'une réussite et le bilan provisoire est certainement positif. Il convient de le mentionner.

En résumé, le tourisme est marqué par une progression dans ses résultats globaux. Néanmoins, ayant signalé dans le rapport quelques points faibles, nous souhaitons que, pour y remédier, des corrections soient apportées rapidement, bien que les moyens financiers dont vous allez disposer, monsieur le secrétaire d'Etat, soient sans doute encore insuffisants. Votre budget, compte tenu de l'érosion monétaire, est en réalité une reconduction des crédits de l'an passé.

Trop de Français, hélas ! ne prennent pas encore de vacances et c'est la raison pour laquelle il est souhaitable que soit instituée une aide à la personne, analogue à ce qui existe en matière de résidence principale, l'allocation logement. Le conseil supérieur du tourisme a d'ailleurs récemment demandé que cette aide à la personne soit instituée sous forme de chèques vacances, comme cela existe dans divers autres pays européens. La mise en place d'un tel système est subordonnée à l'octroi d'une exonération des charges sociales et fiscales pour la contribution apportée par les entreprises.

Nous souhaiterions connaître le sentiment de votre ministère sur ce sujet.

Regrettons, en terminant, que la dispersion des crédits dans des enveloppes ministérielles nombreuses nous empêche d'avoir une vue d'ensemble des efforts consentis. Nous souhaitons que votre ministère puisse un jour regrouper toutes les initiatives et toutes les possibilités financières actuellement éparpillées. Le tourisme y gagnerait et nous pensons qu'il le mérite.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires économiques et du plan vous propose d'adopter les crédits du budget du ministère de l'aménagement du territoire concernant le tourisme. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat au tourisme.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis très sensible à l'esprit dans lequel vos rapporteurs ont évoqué les problèmes si vastes que pose le budget du tourisme. La volonté de coopération et de compréhension positive qu'ils ont manifestée me trace la voie.

Aussi, je viens devant vous moins défendre un budget au sens étroit du terme, que vous dire comment ce budget modeste, mais en progrès — je répons à M. le rapporteur pour avis — s'insère dans le cadre des efforts que j'ai entrepris pour définir une politique globale du tourisme, car c'est bien là mon premier devoir : toutes les composantes du tourisme, dispersées entre les compétences infiniment diverses, ont bien du mal à se fondre dans le même courant, dans le même mouvement d'ensemble.

Les initiatives, vous le savez, abondent en ce domaine et les moyens ne sont pas négligeables, si l'on veut bien se donner la peine — car ils sont épars — de les regrouper. Le tourisme, qui est toujours une richesse et souvent un métier — il représente plus de 1.500.000 emplois, ainsi que M. Brousse vient de le rappeler — est plus souvent encore une passion. Il est, pour beaucoup de nos contemporains, une dimension essentielle de leur vie.

Cependant, il est encore, même en France, pour quelques millions d'hommes, de femmes et d'enfants, une simple espérance que nous avons l'impérieux devoir de satisfaire. A l'heure actuelle, six millions de Françaises et de Français ne prennent pas de vacances parce qu'ils n'en ont pas les moyens ; des dizaines de milliers d'enfants n'ont pour horizon de vacances que les rues et les cours de nos villes et de nos banlieues.

C'est un métier, c'est une richesse, c'est une passion, c'est une espérance, c'est un rouage essentiel de notre vie économique. Que l'on songe — l'un de vos rapporteurs vient de le rappeler — à l'apport positif du tourisme dans la balance des paiements !

Que l'on songe à la richesse économique complémentaire et parfois essentielle que le tourisme apporte à certaines de nos régions en difficulté, mais qui ont la chance de posséder des sites remarquables !

Le tourisme est tout cela. C'est pourquoi il a tant besoin d'être regroupé, coordonné ; c'est à cet objectif que répond, je crois, l'installation de ce secrétariat d'Etat, dont ont bien voulu se féliciter vos rapporteurs. C'est pour la même raison que ce secrétariat est intégré dans un ministère de l'aménagement du territoire, dont le tourisme est précisément un des moyens les plus nécessaires. C'est cet esprit qui inspire une action menée en symbiose étroite et quotidienne avec le commissariat général au tourisme, remarquablement animé par M. Jean-Pierre Danaud.

Comment le budget qui vous est proposé nous aidera-t-il à assurer ce regroupement plus efficace des moyens, en vue d'accroître ou de maintenir la richesse économique, en vue de mieux satisfaire les besoins sociaux, c'est ce que je voudrais examiner brièvement devant vous en me limitant à quelques points essentiels : d'abord, l'aménagement de l'espace touristique français, c'est-à-dire comment faire pour mieux répartir les activités touristiques sur l'ensemble de notre territoire, l'aménagement du temps, c'est-à-dire comment mieux étaler nos vacances pour assurer à la fois une meilleure satisfaction des touristes et une meilleure utilisation de nos équipements, les hébergements hôteliers, c'est-à-dire comment adapter notre politique hôtelière à l'évolution des besoins — vos rapporteurs ont fait porter leurs observations principalement sur cet aspect du problème — enfin la politique sociale du tourisme, c'est-à-dire comment mieux répartir la richesse touristique entre les diverses catégories sociales.

Nous allons commencer par l'aménagement de l'espace. La chose paraît aller de soi. Pourtant, elle est récente et son contenu est très varié.

Point n'était besoin avant guerre ou dans l'immédiat après-guerre, quand le pays était attelé à la reconstruction de ses forces vives et que guère plus de dix millions de Français prenaient des vacances, d'une conception de l'aménagement étendue à l'ensemble du territoire. Le problème est né de la généralisation progressive des vacances et a reçu sa première réponse voilà dix ans avec l'aménagement du Languedoc-Roussillon. Les grands aménagements concertés par l'Etat — Aquitaine, Corse, montagne — se sont créés à cette image.

Nous sommes à présent à la charnière d'une nouvelle période, car les grands aménagements touristiques sont une solution utile, mais non généralisable. Ils ont parfois été critiqués sans qu'on s'avise de ce qui serait advenu si l'Etat n'était pas intervenu de façon aussi nette.

Mesdames, messieurs les sénateurs, on a critiqué les missions ; mais, effectivement, que se serait-il passé si elles n'avaient pas été créées ? On peut affirmer sans crainte d'être démenti que les touristes seraient allés de plus en plus nombreux dans ces régions et qu'on aurait assisté au « mitraillage », au massacre d'écologies toujours fragiles, ainsi que, très certainement, à la spéculation la plus éhontée et la plus désordonnée.

**M. Pierre Brousse, rapporteur spécial.** Absolument !

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Mais ces missions ne règlent pas tous les problèmes. La démocratisation des vacances va se poursuivre et l'on peut penser que, dans une dizaine d'années, près de dix millions de Françaises et de Français supplémentaires partiront en vacances. On peut aussi penser que les étrangers seront de plus en plus nombreux à venir passer leurs vacances en France.

A moins d'un bouleversement complet dans les dates de départ et les destinations extérieures à la France, cette évolution représente une capacité d'hébergement touristique à prévoir de plus de deux millions de lits par rapport à laquelle les missions interministérielles ne représentent environ que le tiers. C'est donc bien tout le territoire français qui est touché par le problème de l'aménagement touristique, quoique selon des modalités très diverses. Du moins faut-il toujours doser les trois objectifs de l'équipement touristique, du respect du paysage et de celui — j'insiste sur ce dernier point — des populations locales.

Les trois missions interministérielles, je l'ai dit, ont ouvert la voie. Leurs réalisations sont inégalement avancées, mais l'expérience acquise montre que ces réalisations doivent absolument répondre à la demande qui s'exprime. L'orientation du Languedoc-Roussillon témoigne bien de cet effort du tourisme pour le plus grand nombre et apporte une justification complémentaire à l'aide de l'Etat.

Quant à la montagne, le montant des premières dotations budgétaires et la sous-exploitation de nos possibilités avaient conduit à ne s'occuper que des grandes stations, anciennes ou nouvelles.

Nous manquions de grandes stations par rapport aux pays étrangers. Il fallait donc en réaliser. Nous l'avons fait. L'économie générale y trouvait son profit, c'est vrai ; l'Etat réausait à bon compte et laissait à d'autres mécanismes de financement, la rénovation rurale notamment, le soin de l'équipement touristique de la moyenne montagne.

Depuis l'année dernière déjà, un effort de diversification est entrepris et je me propose de mettre à profit l'augmentation des crédits de l'année prochaine, qui, de vingt-trois millions de francs passent à vingt-sept millions, pour accentuer cette diversification — je réponds en cela à des désirs qui ont été exprimés tout à l'heure — et mettre en œuvre une nouvelle politique en montagne qui ne renie pas la précédente, mais qui oriente désormais notre action dans des voies différentes. D'une part, le « plan neige » continuera à son rythme de croisière, en mettant l'accent sur la poursuite et l'achèvement de ce qui est entrepris plutôt que sur le lancement inconsidéré de nouvelles stations, en faisant mieux et non en faisant plus. Vingt millions de francs sur les vingt-sept seront réservés à cet effet ; c'est, je le répète, la vitesse de croisière. Les sept millions de francs restants seront consacrés à la mise en route d'une politique d'aide aux petites stations, d'aménagement de la moyenne et petite montagne et d'édification de stades de neige. C'est une politique nouvelle car il n'y avait presque rien dans le passé. Cette politique ne sera pas exclusivement tournée vers les impératifs de rendement de notre époque ; elle mettra davantage l'accent sur les relations entre les populations qui accueillent — à qui une large responsabilité sera laissée — et les populations accueillies qui retrouveront un cadre familial.

J'y ferai donc appliquer en fait et pour la première fois ce que je me propose de mettre en œuvre sur le reste du territoire. Là, en effet, la présence de stations touristiques déjà bien constituées, notamment sur la côte, ou la possibilité d'éviter dans l'espace rural les dépenses importantes liées à une forte concentration conduisent à une règle du jeu bien différente. Dans ce cadre, il appartient à l'Etat non de tout faire, mais d'amplifier une politique qui soit complémentaire des efforts accomplis par les collectivités locales à l'aide des crédits propres à chaque ministère. Les crédits réservés à cet effet dans le budget qui vous est présenté augmentent de plus de 40 p. 100. Ils visent donc à compléter et à inciter, en s'appuyant — j'insiste bien sur ce point — sur les collectivités locales. L'Etat se doit notamment de favoriser le retour à l'espace rural qui se dessine actuellement, d'autant plus prometteur qu'il n'est pas passif et qu'il est le fait de parties jeunes et dynamiques de la population.

En matière d'hébergement, un effort sera fait en faveur de l'hôtellerie familiale et des gîtes ; j'y reviendrai dans quelques instants.

En matière d'aménagement, l'accent sera mis sur les équipements directement touristiques plutôt que sur la viabilité ; il sera mis sur la randonnée et la « dégustation » à petites doses du paysage plutôt que sur la traversée et la consommation intensive de l'espace ; une politique de bases de loisirs — stades de neige, bases littorales ou de verdure — sera entreprise progressivement afin de couronner cet effort visant à mettre la nature à la portée de tous.

Mais surtout, nous ne concevons ce tourisme sur l'espace rural français que s'il s'organise en symbiose étroite avec les ruraux eux-mêmes ; cette volonté commandera notre action.

Car, c'est vrai — certains d'entre vous l'ont signalé — trop souvent le tourisme a donné lieu à des conflits entre les populations accueillantes et celles qui étaient accueillies. Pourquoi ? Parce que le tourisme représentait pour ces populations des capitaux venant de l'extérieur, des techniciens venant de l'exté-

rieur, des emplois nobles venant de l'extérieur et ne laissant à ceux qui habitent le pays que les emplois subalternes, d'où le conflit.

Certes, il pourra exister des implantations nécessitant un apport extérieur d'hommes et de capitaux, mais ce ne doit pas être la règle. Si le tourisme rural échappe trop largement aux ruraux, il portera en lui des risques d'isolement et de ségrégation qui en feront à la fois une activité triste, parce que coupée de la vie, et une activité économiquement malsaine, parce que artificiellement importée et se développant en circuit fermé.

Au niveau des décisions, cela nous impose d'encourager et de favoriser systématiquement les formes d'accueil et d'hébergement qui émaneront du milieu rural lui-même. Cela exclut les unités trop importantes à capitalisation lourde. L'espace rural peut être l'occasion privilégiée d'un tourisme à l'échelle humaine qui évite la dépersonnalisation et qui combine l'exigence qualitative et l'exigence sociale.

Voyons maintenant, si vous le voulez bien, ce que doit être, ce que devrait être, ce que sera l'aménagement du temps.

L'aménagement touristique du territoire, comme vous l'avez fait observer, messieurs les rapporteurs, n'atteindra son véritable objectif et son équilibre que si, parallèlement, les équipements réalisés sont utilisés selon un aménagement convenable du temps, ce qui pose le problème de l'étalement des vacances. Je ne vous rappellerai pas ce que représente le coût économique et humain de concentrations excessives réparties sur une période trop limitée et l'absurdité d'un capital touristique qui passe d'un sous-emploi chronique à une surcharge à la fois intensive et fugitive. Ni ceux qui cherchent le repos, ni ceux qui vivent des vacances des autres n'y trouvent leur compte. Il n'y a pas de solution simple, de solution unique. Si la solution était simple, nous l'aurions trouvée depuis longtemps.

Certes, nous avons constaté cette année un léger dégrillage, comme vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur, qui a concerné surtout le mois de septembre et un peu le mois de juin. Mais nous devons préciser objectivement que ce résultat est surtout le fait d'étrangers venus dans notre pays. Il est vrai qu'il est difficile de trouver une solution à ce problème.

Avons-nous une chance d'en trouver une après avoir connu tant d'échecs ?

Je crois pouvoir répondre, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'avec de la volonté, de la ténacité ou de l'imagination, un certain nombre de progrès devraient pouvoir être faits et seront faits.

Je suis depuis quelques jours en possession d'un rapport complet établi par la section de promotion du conseil supérieur du tourisme présidée par M. Castex. Je lui avais demandé de hâter les travaux de cette section. Certaines de ses suggestions seront mises en œuvre des 1974 et je compte agir notamment dans quatre directions.

Tout d'abord, nous mettrons sur pied quelques expériences régionalisées : nous essayerons de créer des liaisons entre quelques régions émettrices et quelques régions réceptrices, à titre d'expérience car on ne peut pas tout réaliser à la fois.

Ensuite, nous engagerons une action très poussée sur le plan de l'information pour persuader les quelque six millions de Français et de Françaises qui se promènent sur nos routes au mois d'août alors qu'ils n'ont rien à y faire, car ils ne sont pas tenus par des contraintes professionnelles ou des contraintes relevant de l'éducation nationale, de choisir une autre période de vacances. En fait, ces six millions de Françaises et de Français se considéreraient comme déshonorés s'ils ne portaient pas comme tout le monde au mois d'août.

Une action devra également être menée en faveur des personnes du troisième âge. Nous avons déjà tenu à ce sujet une réunion de travail très importante, comprenant un assez grand nombre de personnes qualifiées, parfaitement au courant des problèmes du troisième âge. Aujourd'hui, 1.400.000 personnes du troisième âge prennent des vacances, mais bientôt nous en compterons trois millions, car la connaissance et les découvertes feront de plus en plus partie de l'univers des personnes du troisième âge.

Enfin il conviendra de travailler, comme vous l'avez dit, monsieur Brousse, à trouver une solution au problème de l'aménagement des vacances scolaires. J'ai déjà entrepris des démarches auprès de M. Fontanet. Parce que c'est un problème difficile, il convient de l'aborder avec la volonté de le résoudre. Nous lui trouverons des solutions. Nous tenterons des expériences : leur réussite aura valeur d'exemple. Dans ce domaine, il convient de convaincre, d'aider, d'inciter, non de contraindre.

J'en viens à l'hôtellerie.

L'hôtellerie représente dans le monde contemporain une profession de plus en plus difficile et exigeante. On ne se presse pas au portillon de l'hôtellerie, ce qui prouve que les choses ne sont pas aussi faciles que d'aucuns le prétendent. Elle est un des bastions essentiels de notre capital touristique. Elle est une part fondamentale de l'image que donne la France aux touristes étrangers.

L'hôtellerie a fait au cours des récentes années des efforts considérables, avec des aides très importantes de l'Etat, il faut le reconnaître, pour se moderniser et s'adapter. Cinquante mille chambres ont été créées, cinquante mille autres ont été aménagées, plus de deux milliards de francs ont été dépensés.

Cette politique doit être maintenue et amplifiée en tenant compte de ce qui a été réalisé. Grâce à ces efforts, nous avons en effet, pas encore partout, hélas ! réalisé les établissements modernes de haut niveau qui manquaient.

Nous pouvons désormais supporter très honorablement, dans la plupart des domaines, la comparaison avec les hôtelleries étrangères, quant aux prix et quant à la qualité des équipements ou des services.

La France peut, par exemple, maintenant jouer sa carte sur le marché du tourisme d'affaire, du tourisme de congrès. Il faut maintenant encourager la promotion et sur ce point précis, un effort particulier sera réalisé dès 1974, notamment pour regrouper dans un organisme de promotion unique les villes de congrès.

Sur le plan des équipements, il reste beaucoup à faire en faveur de l'hôtellerie de catégorie moyenne, notamment de l'hôtellerie familiale et rurale, comme l'ont souligné MM. les rapporteurs. Je le dis nettement nous entendons poursuivre notre action dans ce domaine. Dans cet esprit, nous orientons de plus en plus les prêts et les primes vers l'hôtellerie des catégories de une et deux étoiles.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura, en aucun cas, une aide pour l'hôtellerie des catégories trois et quatre étoiles. Quand, dans une station, dans une ville, la nécessité d'une telle hôtellerie apparaîtra, nous interviendrons comme par le passé. Mais en règle générale, désormais l'aide de l'Etat ira en priorité à l'hôtellerie des catégories une et deux étoiles et à l'hôtellerie familiale.

Mais, mesdames, messieurs les sénateurs, l'hôtellerie, ce n'est pas seulement un problème d'équipement.

Il faut améliorer l'accueil, mieux assurer la promotion et simplifier une réglementation parfois lourde. Nous agirons aussi dans ces trois domaines. Déjà un pas important a été franchi pour que la fixation des prix applicables à l'hôtellerie interviennent, non pas au moment où la saison commence, mais plusieurs mois à l'avance, afin de permettre une promotion normale.

C'était une faiblesse pour notre hôtellerie, parce que la rue de Rivoli — ce fait a été signalé à plusieurs reprises — n'acceptait pas jusqu'à ces derniers temps que notre hôtellerie puisse faire connaître ses prix : à l'avance, comme le faisaient nos concurrents étrangers. C'est maintenant chose faite. J'ai fait plusieurs démarches sur ce point et nous venons d'obtenir satisfaction.

Quant à la qualité de l'accueil, nous en tiendrons de plus en plus compte pour le classement de l'hôtellerie, et nous précisons dans les prochaines semaines les conditions dans lesquelles un établissement pourra être déclassé — je le dis avec beaucoup de fermeté — quand il aura manqué à ses devoirs en ce domaine.

On nous a signalé un certain nombre de cas, très critiquables, et parfois même très choquants. Nous avons demandé que des enquêtes soient faites. Si ces enquêtes sont positives, des sanctions seront prises ; il y aura déclassement. Ce déclassement sera prononcé par la commission compétente à laquelle participent les représentants des hôteliers. Ceux-ci, dans leur immense majorité, sont des hommes respectables, aimant leur métier, ayant des traditions ; mais il convient de les protéger contre ceux qui manquent de sérieux. Croyez-moi, ce qui s'est passé cet été dans certains cas, limités il est vrai, nous a fait beaucoup de tort, en Amérique du Nord notamment. Il était temps de réagir. Nous avons réagi. Nous protégeons l'hôtellerie contre elle-même en agissant ainsi.

Cette hôtellerie est très diversifiée, c'est pourquoi je voudrais — et vous avez d'ailleurs souligné ce point — évoquer l'hôtellerie non homologuée qu'on appelle — c'est regrettable et nous tenterons de changer cette appellation — l'hôtellerie de préfecture.

Cette hôtellerie, souvent modeste, pratique des prix très bas. Nous venons d'obtenir, il était temps après le blocage de 1968, que la liberté des prix soit totale au moins au-dessous de quinze francs. Il n'y a pas si longtemps, il y a quelques mois, certains hôteliers ont été verbalisés, en province, alors qu'ils pratiquaient des prix inférieurs à dix francs, pour infraction à la réglementation des prix. Nous venons d'obtenir la liberté des prix au-dessous de quinze francs. C'est un premier pas. Il nous faut intégrer davantage cette hôtellerie dans notre politique du tourisme, aider les meilleurs établissements à obtenir la promotion à laquelle ils visent. Il y a là un objectif permanent de la politique hôtelière. Nous venons à cette fin de prendre un arrêté simplifiant les normes des hôtels une étoile.

J'ai demandé aux représentants de l'hôtellerie de me faire des propositions précises afin d'aller plus loin encore, si possible, dans cette voie. Cet effort de promotion est en bonne voie. Nous aiderons l'hôtellerie de préfecture à accéder à la catégorie des hôtels homologués, qui est une catégorie supérieure.

J'aborde maintenant la politique sociale des vacances.

Dans un pays comme la France où les vacances sont déjà largement pratiquées mais où la moitié encore de la population ne part toujours pas — dans le même temps ou ce départ et cette rupture avec l'environnement de la vie habituelle sont de plus en plus revendiqués comme un droit — l'exposé de ma politique ne serait pas complet si je n'abordais le problème du tourisme social.

Mais, à cette expression, je préfère, comme M. Olivier Guichard, celle de politique sociale des vacances et des loisirs. Elle évoque mieux l'obligation de la nation de permettre à tous ceux qui le désirent de partir sans donner l'impression qu'il existe deux sortes de tourisme, un pour ceux qui peuvent partir et un pour ceux qui n'en ont pas les moyens. Le tourisme social ne doit pas aboutir en effet à une ségrégation, ni constituer un tourisme au rabais. Mieux même, il doit s'insérer dans l'économie générale et, sous réserve d'une aide de l'Etat au départ, il doit fonctionner sur des bases saines et équilibrées : en matière de gestion, le déficit d'exploitation n'est pas social.

Le budget que je vous présente, mesdames, messieurs les sénateurs, témoigne sur ce point du souci du Gouvernement de prendre en compte l'effort nécessaire grâce à un amendement qu'il a proposé et que l'Assemblée nationale a bien voulu adopter : les autorisations de programme passent de 10,8 millions de francs en 1973 à 18,5 millions en 1974, ce qui représente une augmentation de plus de 70 p. 100.

Les crédits permettront d'abord, avec ceux d'autres ministères, notamment ceux de l'agriculture et du développement rural et ceux de la santé publique, de développer l'hébergement des familles les plus nécessiteuses selon des formules très diverses telles que villages de vacances, villages de gîtes, maisons familiales de vacances.

Je tiens à vous annoncer que j'ai obtenu de M. Michel Poniatowski de rétablir le crédit de sept millions affecté jusqu'à ces dernières années aux maisons familiales de vacances, et qui avait été déconcentré. Du fait de cette déconcentration et parce que les régions ont des priorités différentes, les maisons familiales de vacances ne recevaient plus de subvention. Ce crédit sera rétabli.

La diversité des solutions avait d'ailleurs conduit à l'établissement de réglementations très diverses et j'ai entrepris, en liaison étroite avec les ministères intéressés, un regroupement des textes définissant les normes et unifiant la réglementation afin de ne plus séparer artificiellement les catégories concourant au même but. Nous espérons aboutir prochainement.

L'extension de ces formules et l'accroissement des crédits nous permettront de réaliser en 1974, je tiens à le dire, deux fois et demie plus d'opérations qu'en 1973.

Nous accroîtrons le taux des subventions, comme certains d'entre vous l'ont demandé. Le taux actuel, bien qu'important, trop souvent ne permet pas hélas ! de recevoir les familles modestes, pour qui ces équipements ont été réalisés.

Restent le camping et le caravanning. Vous avez beaucoup insisté sur ce point et vous avez eu raison. L'opinion est souvent émise que c'est le tourisme du pauvre, une sorte d'excroissance temporaire des lendemains de la dernière guerre, ce qui laisse entendre que ce type de tourisme est promis à une résorption progressive. Je ne suis d'accord ni sur le diagnostic ni sur les conséquences qu'on en tire. Le camping a été l'instrument privilégié de la démocratisation des loisirs au cours du dernier quart de siècle et il répond à un besoin profond de toute une partie de la population sans distinction de classe ni de richesse.

Il connaîtra un développement constant aussi bien sur le littoral, où les capacités existantes sont notoirement insuffisantes — je tiens à le souligner — que dans l'espace rural où la rentabilité des autres formules est parfois difficile.

Le camping réalise la rare conjonction de répondre aux goûts d'une large clientèle, de ne pas grever lourdement les comptes d'exploitation par des immobilisations de capital disproportionnées et de ne pas mutiler durablement l'espace et l'environnement.

Comment, dès lors, le ministre chargé du tourisme n'en prônerait-il pas le développement, notamment auprès des représentants des collectivités locales qui ont un rôle important à jouer dans ce domaine ?

Vous avez, messieurs les rapporteurs, posé un certain nombre de questions à ce sujet. J'y répondrai dans un instant.

Il faut croire au camping et l'aider à se développer. C'est une affaire de crédits, certes, mais aussi une affaire de réglementation. Il convient, par exemple, que les schémas directeurs du littoral lui réservent sa juste place, ce qui n'est pas toujours le cas. Je tiens à informer le Sénat que, sur ce point, je suis déjà intervenu à plusieurs reprises auprès des préfets concernés afin que la situation ne soit plus demain ce qu'elle était hier.

Il existe, en matière de camping, des normes sévères ; il convient de les adapter. C'est ce que j'ai entrepris avec les représentants des professionnels et des usagers afin d'aller dans le sens d'un plus grand respect de l'environnement et d'une satisfaction accrue des utilisateurs ; il faut, pour cela, moins de béton et plus de verdure. La simplification consiste pour moi à obtenir que les normes françaises soient alignées sur les normes internationales. Il faut doubler — je réponds en cela au souhait qui a été exprimé — la capacité actuelle du camping et l'adapter mieux à l'environnement. C'est la politique que nous avons décidé de mener à bon terme.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vais maintenant conclure. En abordant ces quelques sujets essentiels, j'ai conscience d'avoir laissé hors de mon propos bien des problèmes concernant le secteur dont j'ai la charge.

J'aurais aimé vous parler de nos efforts pour accroître l'activité de nos représentations du tourisme à l'étranger, qui ont incontestablement modernisé leurs méthodes, mais qui sont encore absentes dans trop de pays, ou même de continents, je pense notamment à l'Amérique du Sud. Un effort considérable a cependant été consenti puisque le commissariat général au tourisme a consacré plus de la moitié de ses crédits à une telle action qui a toujours été très bénéfique quant à ses résultats, notamment sur notre balance des comptes.

J'aimerais aussi vous parler des comités régionaux du tourisme, qui, à l'heure où les institutions régionales voient le jour,



peuvent et doivent trouver un rôle accru de proposition et d'action. Des questions me seront probablement posées sur ce point ; j'y répondrai en temps opportun.

J'aurais aimé vous parler des agences de voyages qui ont accepté de mettre en chantier avec nous un texte législatif réglementant leur profession et accroissant considérablement les garanties offertes à la clientèle touristique. Vous aurez à discuter de ce texte au printemps prochain.

J'aurais aimé vous parler de l'évolution du commissariat général au tourisme dont les moyens, traditionnellement tournés vers la promotion, se doivent de s'ouvrir de plus en plus aux problèmes de l'aménagement touristique du territoire, tout en devenant, sur le marché international, plus agressifs et plus efficaces.

Ce que je peux dire en conclusion, c'est que j'ai trouvé auprès des hommes qui ont à agir dans le secteur du tourisme, qu'ils soient dans le secteur administratif, dans le secteur social, dans le secteur privé, une même ardeur et une même foi.

Je voudrais que ce budget témoigne non seulement des moyens supplémentaires que nous avons pu dégager en faveur des équipements sociaux et en faveur de la France verte, mais plus encore de l'espérance de tous ceux qui, avec moi, pensent que par le tourisme on peut aussi aller vers une vie meilleure et plus juste.

Ce budget, mesdames, messieurs les sénateurs, dégage clairement les axes de la politique que nous entendons conduire. Comme vous, nous voudrions faire davantage, mais reconnaissez que ce budget, par rapport à celui de l'an passé, représente un progrès considérable : deux fois et demie plus d'équipements à caractère social, deux fois plus d'opérations à travers la France verte, une action importante — c'est la première fois, je le répète — en faveur de la petite et moyenne montagne.

C'est un bon « décollage », vous en conviendrez. Il ouvre des voies qu'il vous appartiendra, qu'il nous appartiendra, d'élargir ensemble. Il nous faut, mesdames, messieurs, créer des richesses touristiques pour aider nos régions qui en ont souvent besoin, mettre ces richesses au service des hommes, diversifier nos équipements pour répondre à la variété des goûts et des besoins, permettre aux hommes et aux femmes de choisir — cela me paraît très important — car le choix deviendra de plus en plus un élément fondamental de la vie des hommes.

Mesdames, messieurs les sénateurs, nous consacrons aujourd'hui un jour sur trois aux loisirs ; demain, nous leur consacrerons un jour sur deux. Si nous ne faisons rien ou si nous ne faisons pas assez, ou si nous le faisons mal, le loisir qui sera inutilisé ou mal utilisé sera une source d'amertume et de ressentiment. Or, il faut que le loisir aide à l'épanouissement de l'homme. Il doit lui permettre d'obtenir le supplément d'âme dont il a besoin et la part de rêve à laquelle il aspire et à laquelle il a droit.

Tels sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les objectifs que nous nous sommes assignés. Si vous le voulez bien, nous les atteindrons ensemble. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Palmero.

**M. Francis Palmero.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis 1969 la balance des paiements touristiques n'a pas cessé d'être positive avec, en 1972, un solde de 1.278 millions de francs, et cela bien que 9 millions de Français se soient rendus à l'étranger.

La meilleure année de l'après-guerre sera probablement dépassée en 1973, puisque nous avons reçu 15 p. 100 d'étrangers en plus.

Votre budget pour 1974, monsieur le secrétaire d'Etat, est en progression de 14 p. 100. Vous aviez donc lieu d'être relativement satisfait pour votre première année ministérielle, lorsque la crise du pétrole a éclaté, risquant de frapper plus durement que d'autres une industrie fragile, soumise à tous les aléas de la politique intérieure des Etats et des événements mondiaux.

Pourtant, le tourisme concerne 1.500.000 travailleurs dans notre pays. Nous savons, hélas ! que dans ce secteur les chiffres d'affaires perdus ne se retrouvent plus, d'autant que les restric-

tions subies par nos voisins européens se répercutent déjà directement chez nous. Si, malgré tout, on peut espérer un retour à la normale, il ne faut pas perdre de vue qu'une explosion touristique se produira en Europe. Des évaluations internationales récentes laissent prévoir que les déplacements mondiaux de voyageurs augmenteront de 20 millions de personnes par an dans les prochaines années. La moitié de ces déplacements se situeront désormais hors des périodes de pointe, et d'ici à l'an 2000 le tourisme mondial concernera trois milliards de personnes chaque année, ce qui correspond à peu près à la population actuelle du globe.

La démocratisation des vacances, favorisée par les avions géants, accentuera encore l'importance de la demande. Sommes-nous prêts ? Vous me permettrez d'en douter. Pour y faire face, une loi cohérente d'orientation du tourisme français doit se substituer à des mesures, souvent efficaces d'ailleurs, mais fragmentaires et de circonstance qui n'ont pas donné, jusqu'à présent, l'impression que la France, par rapport aux autres pays, dispose réellement d'une politique du tourisme. Mais comment, dans les circonstances présentes, organiser et programmer notre action ? Sans doute y avez-vous déjà pensé.

A cet égard, le défaut d'étalement des vacances reste à l'ordre du jour avec toutes ses conséquences désastreuses pour l'économie et la qualité du repos. Les vacanciers ne doivent plus se ruer vers la mer ou la montagne pendant seulement quelques semaines d'été. La faculté nous enseigne que onze mois de travail suivis d'un mois de repos ne constitue pas la formule idéale. Comme les Français sont très attentifs aux conseils de santé, sans doute conviendrait-il de leur faire savoir que quinze jours de vacances en mai et quinze jours en octobre, en tout cas deux périodes de quinze jours chaque année, seraient médicalement la meilleure formule pour le rapport travail-vacances, ainsi que l'a démontré le professeur Delbarre, doyen de la faculté de médecine de Paris. Pour le leur faire savoir, vous disposez, notamment, de la télévision.

Vous avez émis récemment l'idée de généraliser, dans des états régionaux du tourisme, l'initiative que nous avons prise en créant des assises régionales Provence-Côte d'Azur. Malgré les difficultés constitutives de cette région, l'exemple est bon et nul doute que, dans le cadre des nouvelles assemblées régionales, une commission spécialisée devra s'occuper du tourisme, lequel constitue souvent, selon les préfets, une activité essentielle.

Le budget régional doit pouvoir comporter un chapitre consacré à la promotion touristique ; à cet égard, notre expérience, ancienne maintenant de quatre années, est à votre disposition, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il y a là, comme vous l'avez dit, une chance nouvelle pour éviter ce dynamisme éparpillé que nous connaissons actuellement et cette concurrence stérile qui s'établit de station à station, chacune voulant avoir les mêmes équipements ou les mêmes festivals que les autres.

Le tourisme, c'est d'abord l'accueil. A cet égard, l'hôtellerie — vous en avez parlé longuement — demeure en crise et sans aide de l'Etat. On ne peut plus aujourd'hui construire un hôtel important, car dans un hôtel de classe moyenne le coût d'une chambre est déjà de l'ordre de 130.000 francs et dans de nombreuses villes le seul prix du terrain représente 50 p. 100 de l'investissement total.

D'autre part, rien n'est prévu pour sauvegarder et maintenir les hôtels qui ont encore la chance d'exister. Avant la guerre, la France occupait le premier rang pour l'hôtellerie. Elle est aujourd'hui largement distancée. Face à l'augmentation des coûts de revient due également aux charges de personnel, les mesures coercitives sur les prix contrarient les efforts des hôteliers. A défaut de liberté totale des prix, il serait normal que les hausses autorisées soient toujours en rapport avec l'indice d'augmentation du coût de la vie. A ce sujet, nous vous félicitons d'avoir rendu la liberté des prix, au-dessous de quinze francs, pour les hôtels de préfecture.

On peut donc penser que lorsque l'hôtellerie ne va pas sur la Côte d'Azur, haut lieu touristique, où les saisons sont les plus longues, elle ne peut aller bien nulle part.

Je voudrais souligner la chute irréversible de l'équipement hôtelier du département des Alpes-Maritimes. Une station traditionnelle comme Menton a perdu 4.000 lits et continue à en perdre. Le potentiel hôtelier de Cannes a diminué de 50 p. 100 ces dernières années.

Outre la construction de nouveaux équipements plus rentables à leur place, les hôtels sont maintenant achetés par des caisses de retraite qui semblent détenir des fonds inépuisables. Comment éviter cette transformation de nos hôtels en maisons de retraite et de vacances qui n'apportent rien à l'économie touristique locale ? Pour l'hôtellerie, en butte à toutes sortes de difficultés, c'est une solution de facilité bien agréable. Je puis vous indiquer que, dans ma ville, deux présidents successifs du syndicat des hôteliers ont vendu leurs établissements dans ces conditions à des caisses de retraite.

Quelles armes avons-nous pour sauver, au moins, nos hôtels pilotes, aider les municipalités à achever ces immeubles pour les fixer dans leur destination ? Quelle est la portée exacte, dans ce domaine, du décret du 20 mai 1955, qui prévoit l'interdiction des collectivités locales dans le domaine économique et social ?

La cause profonde de ce marasme, vous la connaissez : compte tenu des charges accrues, c'est le défaut de rentabilité. Or, nos voisins immédiats — nous nous trouvons à proximité d'une frontière — se portent bien et construisent de nouveaux hôtels. Il est vrai que l'aide accordée par le gouvernement italien représente le double de celle qui est attribuée en France.

Nous espérons beaucoup du décret du 30 mai 1968, qui a institué la prime spéciale d'équipement hôtelier. Or, les Alpes-Maritimes, paradoxalement et injustement, en ont été exclues malgré nos protestations et nous apprenons aujourd'hui que les crédits n'ont pas été entièrement utilisés et qu'il existe quelque 40 millions de reports. Compte tenu de la hausse des prix, c'est de la bien mauvaise administration. Il aurait mieux valu employer ces quelque 40 millions de crédits pour aider la construction de nouveaux hôtels.

Le nouveau décret du 23 mars 1973 sera-t-il plus favorable et nous réintégrera-t-il dans la communauté française ? M. le ministre des finances m'a, hélas ! confirmé que le département des Alpes-Maritimes n'était pas retenu, mais qu'il n'était pas opposé à une révision du champ d'application de la prime hôtelière. Il attend, à cet effet, monsieur le secrétaire d'Etat, vos propositions. Je vous ai d'ailleurs saisi de sa lettre. N'ayant pas de nouvelles, je suppose que la décision nous sera agréable, mais je vous rappelle que le délai pour déposer les demandes de primes spéciales d'équipement hôtelier expire le 31 décembre prochain. Il ne reste donc pas beaucoup de temps pour prendre une décision.

Cette aide pourrait d'ailleurs très bien être localisée et temporaire pour donner le coup de fouet nécessaire à un renouveau de l'hôtellerie dans une station déterminée.

Non seulement il faut reconstruire des hôtels, et de grande capacité, mais il faut pallier l'inadaptation structurelle de ceux qui existent. A cet égard, il est regrettable que le décret du 23 avril 1962 instituant la réforme forfaitaire de 10 p. 100 sur les travaux d'équipement et de modernisation n'ait pas été prorogé. Il aurait notamment permis à de petits hôtels classés « préfecture » de profiter de ce stimulant pour se hausser à la classe tourisme supérieure.

D'autre part, l'application rigoureuse par le contrôle des prix des récentes normes a incité certains hôtels à fermer. Je puis vous citer des exemples. De ce fait, le personnel a été licencié. Alors que nous détenons le record de chômage dans notre département et que nous subventionnons des industries pour créer des emplois, l'administration, indirectement, par sa sévérité, a fait fermer des hôtels. Or, le tourisme est la « monoculture » de la Côte d'Azur. C'est lui qui procure le plus d'emplois. A ce titre, notre département enrichit la France grâce aux rentrées de devises étrangères. Nous avons tous la volonté, élus et professionnels du tourisme, de continuer, mais pour cela, il ne faut pas nous laisser asphyxier.

Nous ne sommes pas jaloux de l'aménagement du Languedoc-Roussillon. En fin de compte, avec déjà 577 millions de dépenses, il en coûtera moins cher que les abattoirs de La Villette et au moins cet aménagement demeurera.

Nous ne sommes pas jaloux non plus des projets de la mission Aquitaine ou de celle de la Corse, mais on ne pourra bien saisir le problème d'ensemble de l'amélioration de l'équipement touristique de la Côte d'Azur qu'au moyen d'un plan cohérent, financé par des moyens exceptionnels inscrits sur une ligne budgétaire particulière, comme cela est fait pour les autres régions touristiques.

Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le redoute, la Côte d'Azur reste tout de même le meilleur attrait touristique de la France face à la concurrence d'autres pays du soleil, et nous devons le renforcer. Cette image de marque doit être sauvegardée et, pourtant, n'oubliez pas que le passage en avion Paris-Nice, à temps de vol égal, est le plus cher du monde.

Mais, dans l'immédiat, d'autres problèmes nous préoccupent. L'interdiction de la circulation dominicale chez nos voisins italiens porte préjudice à nos hôtels, restaurants, hippodromes, casinos, et l'Etat lui-même s'en ressentira dans les rentrées fiscales.

Le territoire de Tende et de La Brigue, réuni à la France en 1947, en est séparé aujourd'hui, car il est desservi par la route internationale de la Roya et les Italiens, évidemment, appliquent le dimanche l'interdiction de circuler.

D'autre part, la saison d'hiver est essentiellement axée, pour toute la Côte, sur le rallye de Monte-Carlo. Pendant huit jours, il remplit tous les hôtels et cela représentait, ces dernières années, 20.000 nuitées et un chiffre d'affaires de l'ordre d'un demi-milliard d'anciens francs. Or, nous avons appris l'interdiction de ce rallye dans le cadre des mesures d'austérité alors que le tour de Corse a été maintenu.

Je vous demande, au nom des activités touristiques dont vous êtes responsable, de bien vouloir intervenir pour que cette mesure soit rapportée.

Le rallye est une ancienne institution, un important rendez-vous pour toutes les professions de l'automobile. Ce n'est pas un jeu, un divertissement, mais une activité économique importante aux retombées de toute nature. C'est plus qu'une compétition sportive. Non seulement il contribue à l'amélioration des véhicules et des accessoires ainsi qu'à une meilleure sécurité de la circulation routière, mais il donne du travail et des ressources à quantité de personnes : mécaniciens, garagistes, sans compter les animateurs des activités publicitaires, de la presse, de la radio et de la télévision.

Pensez aussi à la propagande gratuite que ce rallye vaut à notre pays. Votre budget ne pourrait subvenir au coût équivalent à cette publicité rédactionnelle fondée sur le fait que des conducteurs, partis de tous les coins d'Europe enneigée ou embrumée, convergent vers le soleil du rivage méditerranéen.

N'oubliez pas non plus de même que trois épreuves se déroulent à Vals-les-Bains, non loin de l'Isère, apportant quelques avantages à un département qui en a bien besoin.

Notre collègue Didier nous indiquait également que l'hôtellerie de Gap, ville étape, bénéficie du passage du rallye. Le supprimer, ce serait provoquer un marasme certain.

La principauté de Monaco, qui assume tous les frais, aura à cœur par solidarité dans l'austérité, de ne pas se plaindre, mais nous avons, nous, le devoir de solliciter votre démarche. La quantité d'essence utilisée par les concurrents n'est pas telle que l'Europe sera privée de carburant. Je le rappelle, ce rallye fait venir beaucoup de monde, avant, pendant et après la compétition.

Il y aurait, monsieur le ministre, beaucoup de choses encore à dire sur les activités dont vous êtes responsable. Nous nous réjouissons d'ailleurs de votre présence au secrétariat d'Etat, car vous êtes l'élu d'un département touristique, et c'est pour nous une garantie. Mais le calendrier des travaux du Sénat veut que nous siégions un dimanche. Alors je n'insisterai pas davantage afin de ne pas vous priver complètement de ce jour de vacances. *(Applaudissements.)*

**M. le président.** La parole est à M. Javelly.

**M. Maxime Javelly.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est au nom de mes collègues Delagnes et Vérillon, et un peu aussi en mon nom personnel, que je prends la parole.

Mon collègue M. Delagnes signale que lors de votre venue à Marseille, monsieur le ministre — voilà un mois environ — il vous a posé un certain nombre de questions auxquelles vous avez répondu de votre mieux. Je voudrais évoquer ici ces problèmes.

La première question concerne l'étalement des vacances. Il en a déjà été question. Vous avez dit à Marseille que d'ici une décennie quarante millions de Français, et non plus seulement vingt-cinq comme maintenant, prendraient des vacances.

Tout le monde sait que le tourisme balnéaire est aujourd'hui le plus prospère. Dès les premiers jours de juillet, la moitié au moins de ces Français se précipitent vers la côte atlantique et, surtout, vers le soleil de notre Côte d'Azur, entre Perpignan et Menton, notre collègue M. Palmero, vient de le souligner.

De petites villes, qui comptent normalement de 3.000 à 4.000 habitants voient en quelques jours leur population passer à 60.000, voire 80.000 habitants, dit mon collègue Delagnes. Il est de fait qu'elle décuple facilement.

Si les vacances ne sont pas étalées sur quatre mois, la situation dans tous les domaines va bientôt devenir inextricable, convenez-en.

Les communes sont et seront de plus en plus dans l'obligation de réaliser des investissements importants, et surtout très coûteux, qu'elles ne peuvent espérer amortir sur deux mois de temps plein. Effectivement, on ne peut pas créer des terrains de camping sans prévoir dans le même temps des adductions d'eau, ouvrir des auberges de jeunesse et aménager des petits ports sans créer les infrastructures nécessaires.

Vous avez évoqué à Marseille, sur une question qui vous avait été posée par M. Delagnes, la suppression de la taxe locale. Vous avez cité l'exemple de la ville de Cannes qu'on ne peut pourtant comparer avec les petites communes. Mais enfin, il fallait le signaler.

Quant au problème de l'étalement des vacances, vous allez essayer, avez-vous dit, de le résoudre. Il reste, j'en conviens, extrêmement difficile. Je me demande cependant pourquoi des pays comme l'Allemagne l'ont résolu. Il devrait être possible en France, malgré les habitudes prises, d'étaler les contingents de vacanciers non seulement en juillet et en août, mais aussi sur juin et septembre, qui sont d'excellents mois.

M. Delagnes avait également évoqué devant vous le problème des syndicats d'initiative dépourvus de ressources. Nous savons tous, ainsi que vous l'avez indiqué, qu'ils doivent en principe se suffire à eux-mêmes et ce, bien souvent, avec l'aide de subventions départementales ou parfois même communales. Il y a quelques années, pourtant, le commissariat général au tourisme, non seulement participait un peu à la diffusion des dépliants dans chaque syndicat, ce qui est normal, mais encore donnait aussi quelque chose pour leur confection.

De même on aidait — parcimonieusement peut-être, mais on le faisait quand même — les petites communes qui aménageaient un local pour leur syndicat d'initiative. Votre ministère, estime M. Delagnes, ne donne strictement plus rien, de sorte que les collectivités locales subventionnent l'Etat par le jeu de la T. V. A., qui est de 17,60 p. 100.

Peu ou prou, tous les autres ministères : agriculture, équipement, intérieur, éducation nationale, aident les collectivités locales et il est à observer que votre ministère est le seul à ne rien subventionner pour l'instant. Une commune qui construit une école, un réseau d'assainissement, une adduction d'eau, un incinérateur, une petite poste, reçoit une subvention souvent inférieure au montant de la T. V. A. qu'elle paie. Mais il y a un petit effort de l'Etat qui ne laisse pas indifférentes les collectivités. Nos routes touristiques aussi sont bien mal entretenues.

Au total, M. Delagnes pense qu'en matière de tourisme les crédits dont vous disposez sont nettement insuffisants. Je pense comme lui. On ne s'est pas encore suffisamment rendu compte que le tourisme était pour notre pays — M. Palmero vient de le souligner — une extraordinaire source de richesses ; c'est une industrie exportatrice de première importance. Pourquoi ne l'encourage-t-on pas davantage ?

Parmi les communes touristiques, certaines se débattent dans d'inextricables difficultés pour recevoir dignement, au nom de la France, leurs visiteurs étrangers, et ils sont nombreux. Demandez donc à M. le ministre des finances de vous aider à les encourager et à mieux faire.

Pour sa part, M. Vérillon m'a chargé de vous dire que, lors de l'établissement du V<sup>e</sup> Plan, il avait été suggéré d'étudier la création d'une aide à la personne en vue de favoriser le départ en vacances des travailleurs de faible revenu ou ayant des charges de famille importantes.

S'inspirant du système de chèques-vacances depuis longtemps en usage en Suisse, en Autriche et en Grande-Bretagne, les organisations syndicales françaises — C. G. T., C. F. D. T., C. G. T.-F. O. et F. E. N. — ont créé, avec les mouvements coopératifs et mutualistes, une société coopérative en vue de mettre en œuvre en France un système analogue.

L'épargne mensuelle du salarié est complétée par une contribution volontaire de son entreprise, modulée en accord avec le comité d'entreprise, de façon à aider surtout les plus défavorisés. Je vous demande, monsieur le ministre, de vouloir bien examiner cette affaire.

Seconde question : les organismes et les écoles qui ont pour mission de former des élèves qui seront des techniciens ou des techniciennes du tourisme présentent chaque année, sur le marché, plusieurs centaines de ces personnels qualifiés. Peu d'entre eux trouvent les débouchés indispensables. Bien souvent ils s'entendent dire : « Débrouillez-vous. »

En un temps où ce fait social du tourisme est devenu une réalité, il n'est plus concevable qu'une meilleure organisation ne vienne faciliter l'intégration de ces jeunes. Cette organisation, il appartient à votre secrétariat d'Etat de lui donner sa véritable orientation et son plein fonctionnement. Faire des chômeurs qualifiés du tourisme, à notre époque, n'est-ce pas un non-sens ?

Je devais vous poser une autre question, concernant la T.V.A., mais elle a déjà été posée par les précédents orateurs. Je n'y reviendrai pas.

M. Vérillon m'a encore chargé de vous dire que, précédemment, existait le commissariat général au tourisme. Actuellement, un échelon a été gravi : il existe maintenant un secrétariat d'Etat et vous êtes le titulaire du poste. Nous souhaitons que bientôt soit mis en place pour le tourisme un ministère à part entière.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur la côte méditerranéenne et plus particulièrement sur la côte varoise.

Cette région, au potentiel touristique exceptionnel, a été négligée par vos services, sans doute sous le prétexte que son équipement était suffisant. Et pourtant, tous ceux qui, l'été, fréquentent la côte varoise ont pu se rendre compte de l'extrême saturation des ports de plaisance, de l'invasion des plages, où certains jours il n'est plus possible de s'allonger sur le sable tant est grande la densité des baigneurs.

Or, il est indispensable, si l'on veut développer ou à tout le moins maintenir le potentiel touristique de cette région, que l'Etat apporte un concours efficace et non pas symbolique à la création de plages nouvelles pour décongestionner les plages naturelles, à la création de ports de plaisance dont la nécessité se fait tellement sentir, le tout dans la mesure où cela s'inscrit dans le site.

Pourtant sur les 62.900.000 francs d'autorisations de programme pour 1973, moins de 400.000 francs ont été affectés à la côte varoise pendant que la région Languedoc-Roussillon recevait, pour 1973, seulement, un crédit de 33 millions de francs, la côte aquitaine, 17 millions de francs et la Corse, comme l'a indiqué M. Palmero, 5 millions de francs. Quant à la mission pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen, elle a bénéficié d'un crédit de 3 millions de francs qui a été entièrement utilisé pour effectuer des études sans le moindre résultat concret.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de ne pas oublier dans l'affectation de vos crédits la côte varoise, la grande oubliée jusqu'à ce jour. Permettez-moi, à cette occasion, de vous rappeler la promesse que vous avez faite, voilà peu de temps, à Marseille, celle de revenir nous voir afin d'étudier les problèmes propres au tourisme de la région Provence-Côte d'Azur.

Je ne saurais laisser passer ce budget sans insister sur l'aide qui doit être apportée à l'arrière-pays, aux stations de sports d'hiver, à la vallée de l'Ubaye qui vient d'ailleurs ces jours derniers d'être l'objet d'une émission de télévision, originale, à la région d'Allos et à bien d'autres encore. La région du Verdon vient d'être dotée d'un équipement hydro-électrique extrêmement important et le barrage Sainte-Croix va réunir un plan d'eau d'une superficie égale à celle du lac d'Annecy. Mais ces efforts ne porteront leurs fruits que lorsque les abords de ces lacs artificiels auront été aménagés eux aussi, pour le tourisme.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que nous voulions faire, mes collègues MM. Delagnes et Vérillon et moi-même. (*Applaudissements*).

**M. le président.** La parole est à M. Gaudon.

**M. Roger Gaudon.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord d'excuser mon ami M. Léon David, qui n'a pas pu assister, comme à son habitude, à la discussion de ce budget.

**M. Yvon Coudé du Foresto,** rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. C'est ma faute.

**M. Roger Gaudon.** Vous êtes excusé, monsieur le rapporteur général.

Dans le mouvement impétueux de l'économie moderne, de la productivité, de la recherche, des progrès de la science, l'homme — ouvrier, technicien, enseignant, chercheur, producteur en général — est l'élément essentiel.

Aussi, si l'on a le souci de sa préservation, de l'amélioration de son sort, du développement de ses capacités physiques et intellectuelles, il faut lui procurer les éléments nécessaires à ses besoins.

Parmi tant d'autres moyens, parmi tant d'autres revendications, le travailleur, quelle que soit sa fonction, a besoin de repos, de détente, de calme. C'est un devoir national de les lui donner.

Le tourisme, l'évasion vers le soleil, la mer, la montagne, sans les contraintes des heures, de la machine, de l'outil, du parcours de l'appartement à l'atelier, au bureau, au magasin, est une nécessité.

Les parlementaires de province, et notamment ceux du Sud, constatent la différence extraordinaire entre le comportement, l'aspect du Parisien dans les rues grises de la capitale, ou du Nordique dans les corons, dans les transports, et leur rayonnement et leur joie parfois enfantine lorsqu'ils se trouvent, avec leurs familles, sur les plages, à la campagne, aux terrasses des établissements ou sur des campings conformes.

C'est donc en faveur de cette catégorie, la plus nombreuse, la plus intéressante, celle qui a le plus besoin que l'on s'occupe d'elle, que nous menons notre activité parlementaire.

Est-ce à dire que nous considérons comme quantité négligeable l'autre forme de tourisme, celle des riches, Français ou étrangers ? Pas du tout, d'autant qu'il y a certainement, parmi les touristes étrangers, des travailleurs dont les conditions leur permettent ces voyages et déplacements.

Ceci m'amène d'ailleurs à déplorer qu'il y ait encore autant de Français — dix millions — qui ne partent pas en vacances ; ce chiffre est identique à celui de 1972, ce qui est fort regrettable.

Les salaires insuffisants, les possibilités réduites de transport, d'hébergement, etc., qui les privent de cette joie et de ce besoin, en sont en grande partie les causes.

En 1936, le Front populaire, car c'est lui, avait, en créant les lois sociales, les congés payés, en augmentant très sensiblement les salaires, mis à la disposition, dans des conditions abordables, les possibilités de déplacement et d'accueil et permis aussi aux travailleurs de partir sur les routes de France.

Nous le savons, c'est ce que propose le programme commun de la gauche et c'est ce que font les pays socialistes.

C'est donc sur le tourisme social que porteront mes observations au sujet de votre budget pour 1974.

Je ne reprendrai que l'essentiel de l'argumentation de mon excellent ami Virgile Barel, député communiste des Alpes-Maritimes.

Vous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il y avait nécessité d'obtenir le triplement des crédits pour le tourisme social en 1974. Or, en fait de triplement, ils passent de 10,8 millions de francs en 1973 à, selon vos chiffres, 18 millions de francs en 1974.

Déjà avant vous, d'autres ministres avaient fait des déclarations identiques pour obtenir aussi peu d'augmentation.

Vous auriez voulu, d'autres ministres en disent autant, obtenir plus de crédits, mais les nécessités de l'équilibre budgétaire et autres excuses ne vous l'ont pas permis.

Mais vous faites aussi partie du même Gouvernement ; vous êtes donc responsable au même titre des insuffisances de tel ou tel budget. Si l'on additionne les autorisations de programme pour le tourisme social, votées par la majorité depuis le début du Plan, soit quatre années, nous arrivons au total de 42,3 millions de francs au lieu des 88 millions de francs que le VI<sup>e</sup> Plan prévoyait pour ces quatre années correspondantes, dans un total minimum prévu de 110 millions de francs. Ainsi, avec ces 42 millions accordés, nous atteignons les 48 p. 100 seulement de l'objectif.

Pendant ce temps, les crédits votés par la majorité, et qui n'ont pas de rapport avec le tourisme social, s'élèvent pour ces quatre années à 154,7 millions de francs sur une prévision de 672 millions de francs, soit 112 p. 100.

La démonstration est claire.

Je voudrais maintenant aborder une injustice équivalente : le taux de T. V. A. frappant les touristes du camping et du caravanning est de 17,6 p. 100, alors que la clientèle des hôtels homologués, y compris les hôtels de luxe, paie 7 p. 100.

Vous êtes d'accord, paraît-il, pour constater cette injustice flagrante, mais vous acceptez qu'elle continue.

Les déclarations d'intention sont loin d'être suivies d'actes, et pourtant, financièrement parlant, la recette fiscale de l'Etat provenant de la T. V. A. payée par les campeurs couvre près du double des crédits accordés au tourisme social.

Cette inégalité a conduit toutes les associations dont l'action est désintéressée à se mettre d'accord sur les bases d'une politique sociale du tourisme et des vacances.

Ne nous objectez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'augmentation des crédits pour le tourisme social dépasse la moyenne du budget national. Il y a quelques jours, le ministre de l'agriculture l'a déjà fait. Seriez-vous content de la misère de vos crédits concernant ce chapitre ?

Le Gouvernement craint-il que l'abaissement de la T. V. A. aux vacanciers aux ressources modestes faisant du camping-caravanning déséquilibre le budget ? Il pourrait dans ce cas compenser la perte subie par une augmentation de la T. V. A. sur les catégories sociales les plus privilégiées, ce qui n'est pas incompatible avec la modernisation d'un patrimoine hôtelier.

Tout cela serait possible, car le tourisme occupe la cinquième place dans l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan et il concerne vingt-trois millions de Français qui lui consacrent 16 p. 100 de leurs dépenses, alors que la part du budget du tourisme est insignifiante par rapport au total des dépenses budgétaires de l'Etat.

Le tourisme social mérite plus que des déclarations d'intention. Il a besoin d'actes.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pour que le tourisme se développe, pour que les vacances soient agréables, vous avez, indé-

pendamment des aspects budgétaires, à mener une action conjointe avec le ministère de l'environnement pour lutter contre la pollution.

Dimanche soir, la télévision évoquait la pollution de la mer et ses conséquences sur les conditions d'hygiène et de santé dans lesquelles se trouvent désormais les centres de thalassothérapie.

C'est une constatation effrayante. La mer, dernier refuge de survie, se transforme en égout : déchets industriels, déchets chimiques, déchets atomiques, déchets d'hydrocarbures. C'est un empoisonnement général de la faune et de la flore marines. Il faut exiger sans faiblesse le respect, par les pollueurs, des règles de sécurité. C'est vrai pour les rivières. C'est vrai pour nos routes, nos collines, nos pinèdes, bientôt nos montagnes.

Que vaudraient un jour les départs des villes asphixiées vers des lieux où l'on retrouverait les mêmes nuisances ?

C'est pour lutter contre les pollueurs de la mer que les pêcheurs de la Méditerranée ont bloqué les ports, dimanche dernier.

Des promesses préfectorales et patronales de la sidérurgie avaient été faites pour éviter, disaient-ils, une augmentation de la pollution de l'industrie pétrolière de l'étang de Berre, par des rejets de la cokerie de la Solmer, à Fos.

En conclusion, je dirai que votre ministère doit garantir les loisirs, la joie, la santé. Alors, faites en sorte qu'il joue son rôle en pensant à ceux qui en ont le plus besoin et qui restent les plus déshérités, ceux qui font partie du tourisme social. *(Applaudissements sur les travées communistes, socialistes et sur plusieurs travées à gauche.)*

**M. le président.** La parole est à M. de Bourgoing.

**M. Philippe de Bourgoing.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention va prendre d'emblée un caractère assez touristique puisque, troisième à monter à cette tribune comme remplaçant, je parle ici au nom de notre collègue M. Boyer-Andrivet, qui a dû regagner sa Gironde après m'avoir fait part des thèmes qu'il avait l'intention de développer, tandis que notre collègue Guy Petit m'a également dit ses préoccupations qui nous apporteront un air de Biarritz, et que je vais essayer d'accommoder le tout à la mode normande. *(Sourires.)*

Mes deux collègues regrettent vivement, et moi avec eux, que l'examen de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, ait dû être reporté en dernière minute à ce dimanche, ce qui le prive forcément de l'audience qu'il mérite et nous rapproche plus des « rêveries d'un promeneur solitaire » que du tourisme de masse. Ils étaient là tous les deux, le jour prévu initialement, et ont été rappelés par des obligations locales, ce dont ils s'excusent particulièrement, l'un, M. Guy Petit, en tant que président, depuis de longues années, de l'association nationale des maires des stations classées et communes touristiques, poste qui le rend particulièrement attentif aux problèmes côtiers et aux équipements hôteliers, l'autre, M. Boyer-Andrivet, comme président du groupe d'études sénatorial pour l'aménagement rural, ce qui l'amène à se soucier au premier chef du tourisme en milieu rural.

Je suis sensible pour ma part à ces deux aspects de l'action de votre ministère puisque le Calvados, comme vous avez pu vous en rendre compte l'été dernier lorsque vous nous avez fait l'honneur et le plaisir de venir nous rendre visite, est un département éminemment touristique concerné à la fois par ces deux problèmes.

Nous avons depuis trois ans mis en place, au sein de notre conseil général, un programme d'aménagement touristique et allons proposer, lors de notre prochaine session, un plan décennal, où justement nous veillerons à marquer la complémentarité entre le tourisme des côtes et le tourisme de l'intérieur, autour des sites et monuments dont notre région est riche.

Tout le monde du reste ne peut pas aller sur les plages et 30 p. 100 des Français marquent leur préférence pour la campagne, où ils trouvent des conditions mieux adaptées à leurs moyens.

C'est souvent aussi pour eux un retour à leur milieu d'origine, où ils apprécient de retrouver le calme et l'atmosphère familiale, d'abandonner le bruit et la cohue des villes mieux que dans des lieux de vacances plus fréquentés.

Mais, en même temps que moyen de décontraction et de joie pour les gens en vacances, le tourisme peut et doit constituer un motif d'intérêt pour les populations rurales, dont les conditions d'existence doivent s'en trouver améliorées, tant par les ressources qu'il procure que par les investissements et équipements qu'il suscite.

Les contacts ainsi favorisés sont de nature, d'une part, à élargir heureusement les horizons des ruraux et, d'autre part, à faire mieux comprendre aux citadins les problèmes qui se posent aux campagnards.

Toutes ces raisons conduisent à souhaiter que soit mise en œuvre une politique de développement touristique en milieu rural. Vous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'était un de vos soucis, et nous vous en remercions.

Le point de départ doit certes être l'initiative privée pour mettre en valeur les ressources locales et réaliser toutes formes d'hébergement rural, camping à la ferme et gîtes ruraux notamment. Mais il serait souhaitable que des encouragements soient apportés, tant par les collectivités locales que par l'Etat, aussi bien pour épauler ces initiatives que pour aider à la création d'équipements d'accompagnement, plans d'eau, équipements sportifs ou culturels, aménagement de sentiers de promenade, hippiques ou pédestres, parcs animaliers ou autres.

L'aide peut aussi se manifester en assurant la formation et l'information, pour rendre les esprits attentifs aux possibilités de ressources complémentaires que peut procurer aux populations locales une activité touristique saisonnière.

Les hébergements à caractère social que sont les villages de vacances, les campings peuvent trouver leur place tant à la campagne que sur les côtes ; plusieurs fois, monsieur le secrétaire d'Etat, et encore aujourd'hui, vous avez mis l'accent sur votre désir de les encourager et nous ne pouvons que nous en réjouir, car cela permettra peu à peu d'accueillir ces millions de Français, six millions avez-vous précisé, qui ne partent pas encore en vacances.

Problème d'accueil aussi que celui posé par l'hôtellerie. Le nombre d'hôtels qui ont fermé ces dernières années, le plus souvent pour être vendus par appartements, montre bien un malaise, dont il faut déceler les causes.

Une des difficultés provient du fait que les amortissements doivent être répartis sur une période trop limitée, mais cette question a déjà été très largement abordée. Des installations plus confortables n'attireraient-elles pas davantage une clientèle de *week-end* et l'étalement des vacances ne remédierait-il pas, lui aussi, en partie, à cet inconvénient ?

Les Français rechignent malheureusement à s'engager dans cette voie qui leur permettrait pourtant de bénéficier de conditions plus intéressantes et d'un accueil plus détendu. Nous sommes très intéressés par les expériences que vous allez tenter et qui nous font espérer qu'en juin et en septembre nous verrons sur nos routes d'autres voitures que celles portant des plaques de nationalité : B, D ou GB.

Au point de vue fiscal, nous souhaiterions l'uniformisation de la T. V. A. au taux de 7,50 p. 100, celui qui est appliqué aux hôtels classés « tourisme », car le taux de 17,6 p. 100 qui est appliqué aux hôtels dits « de préfecture », de même qu'aux campings et aux caravanings, est très élevé. Cette différence de taux devait inciter les hôtels non classés à évoluer, en modernisant leur équipement, pour bénéficier de une ou deux étoiles. Hélas ! elle a surtout tari les possibilités, avant d'inciter, si bien qu'il y a encore 313.000 chambres « de préfecture » contre 387.000 chambres d'hôtel de tourisme, ce qui souligne la vétusté de près de la moitié de nos capacités d'hébergement.

L'aide aux hôtels de catégorie 3 ou 4 étoiles a porté ses fruits, mais surtout dans la région parisienne, alors que d'autres régions du territoire mériteraient de semblables efforts. Cela a été fait en Italie et en Espagne et ne pourrait qu'avoir un effet favorable sur notre balance commerciale comme sur les créations d'emploi.

Autre aménagement nécessaire au développement du tourisme, celui des ports de plaisance, pour lesquels la dotation budgétaire de sept millions de francs est très insuffisante, compte tenu de tout ce qui reste à faire, en particulier sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique.

Notre ami M. Guy Petit m'a fait part de ses intentions de vous poser prochainement une question orale sur les circulaires conjointes des ministères des finances et de l'équipement intéressant toute appropriation du domaine maritime pour l'habitat. Il pense que cette décision aurait dû être du domaine législatif et qu'il y aurait eu avantage à régler les situations au coup par coup, compte tenu de chaque cas particulier, plutôt que d'adopter une mesure générale.

Pour terminer, je voudrais attirer votre attention sur la nécessité de faciliter la fréquentation par les étrangers de nos régions de tourisme, en améliorant les services des agences de voyages, comme celui des relations aériennes, par charters par exemple.

J'ai ainsi abordé, aidé par mes collègues, quelques-uns des problèmes qui se posent à votre secrétariat d'Etat, que M. Boyer-Andrivet avait l'an dernier appelé de ses vœux, dans la discussion budgétaire sur le tourisme, en tant que rapporteur spécial de la commission des finances.

Votre domaine est vaste, puisque le secteur du tourisme, comme le précisait M. le rapporteur Pierre Brousse, concourt à une part appréciable du produit national brut, absorbe un sixième de la consommation des ménages et fournit 1.500.000 emplois.

Pour faire face à vos tâches, votre budget est-il suffisant, monsieur le secrétaire d'Etat ? Nous craignons qu'il ne vous apporte pas, malgré sa forte augmentation, toutes les possibilités que vous auriez pu souhaiter et dont nous aimerions vous voir disposer. De toute façon, nous vous faisons confiance pour utiliser au mieux les crédits dont vous disposez et leur donner le maximum d'efficacité.

Puissent les conditions de l'année qui vient permettre de prendre conscience que le tourisme, véritable phénomène de notre temps, mérite des moyens suffisants pour assurer la grande mission économique, sociale et culturelle qui est la sienne. *(Applaudissements au centre, à droite et sur certaines travées à gauche.)*

**M. le président.** La parole est à M. Minvielle.

**M. Gérard Minvielle.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans l'impossibilité d'être au Sénat aujourd'hui, mon collègue et ami Charles Alliès, que je vous prie de bien vouloir excuser, m'a chargé de formuler quelques-unes de ses réflexions sur le problème du tourisme et je ne saurais mieux faire que de m'en tenir à son exposé écrit, que voici.

« Je voudrais illustrer, par l'exemple de la région Languedoc-Roussillon, l'impérieuse nécessité d'allier la promotion touristique du moyen et de l'arrière-pays à celle des zones naturellement fréquentées parce qu'elles offrent aux touristes et aux vacanciers ce que beaucoup d'entre eux recherchent, notamment la mer et le soleil.

« Le 6 juillet dernier, vous avez présidé à Montpellier une importante réunion du comité régional du tourisme du Languedoc-Roussillon. A cette occasion, M. Landry, délégué régional, après avoir estimé qu'en 1980 le mouvement balnéaire s'établirait autour de 60 à 66 millions de nuitées dans les communes du littoral, a déclaré : « C'est cette masse qui constitue pour le tourisme dans l'arrière-pays une source de développement inégalable, de même que le littoral lui-même doit s'appuyer sur l'extrême intérêt touristique de l'arrière-pays. »

« Nos départements, et en particulier celui que je représente... » — dit M. Alliès — « ...font de gros efforts financiers pour arriver au résultat souhaité, en liaison avec les fédérations départementales et régionales des syndicats d'initiative et avec le comité régional au tourisme.

« Une clientèle potentielle existe, aussi bien métropolitaine qu'étrangère. Il faut que les structures d'accueil soient prêtes à l'accueillir.

« Les collectivités locales ne peuvent pas mener seules l'effort indispensable, même si elles coordonnent leurs initiatives avec celles des grands établissements régionaux ou nationaux, chambres de commerce, chambres d'agriculture et chambre de métiers, aussi bien que syndicats d'initiative.

« Edition et diffusion de documents d'information, aide à l'aménagement de terrains de camping bien équipés et sûrs, de plus en plus fréquentés, construction de restaurants et hôtels confortables, à la portée des touristes de condition modeste, gîtes ruraux, auberges de campagne, cet ensemble de réalisations locales coordonnées restera vain et n'aura que des effets limités s'il n'est pas précédé, ou tout au moins accompagné à l'échelle nationale de travaux d'équipement susceptibles de donner au moyen et à l'arrière-pays les possibilités matérielles d'honorer sa vocation touristique : aménagement et modernisation des grands axes routiers, liaisons aériennes et ferroviaires, équipement sanitaire, sauvegarde des paysages.

« Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez manifesté votre volonté de développer le tourisme rural et nous vous en félicitons. Nos collègues de l'Assemblée nationale, constatant l'insuffisance des crédits prévus pour réaliser une vraie politique de tourisme vert, ont demandé que le Gouvernement consente à cet effet un effort supplémentaire de l'ordre de trois millions de francs. Le groupe socialiste du Sénat reprend à son compte cette heureuse suggestion.

« La modernisation du grand axe routier Paris—Clermont-Ferrand—Millau—Béziers—Perpignan, la nationale n° 9, s'impose impérativement pour éviter une chute catastrophique du trafic, conséquence des constructions d'autoroutes. La nécessité d'élargir et d'effectuer d'importants travaux sur les autres « pénitantes » n'est pas moins urgente.

« Ces travaux, indispensables pour le développement touristique de l'arrière-pays et des avants-monts ne peuvent pas être effectués par les départements seuls. Si vous me répondez, monsieur le secrétaire d'Etat, que la mise en route du conseil régional et sa partielle autonomie budgétaire nous permettront de procéder à ces investissements, j'en serais d'accord, mais je crains que les dotations qui nous seront consenties n'y suffisent pas.

« La notion de routes touristiques bénéficiant, au titre du tourisme, d'une dotation budgétaire spéciale devrait être officialisée. Nul ne conteste, en effet, que l'absence de telles routes ou leur impraticabilité constitue un handicap majeur au développement du tourisme.

« Je dirai un mot, pour terminer, sur le tourisme social, que vous avez déclaré vouloir privilégier, ce dont je me félicite.

« Ne plus donner d'aide aux 3 et 4 étoiles et encourager l'hôtellerie modeste ou de plein air afin qu'elle accède à « une étoile », doubler la capacité des campings et caravanings, vous lancer résolument et courageusement à la conquête de l'étalement des vacances, mettre le tourisme au service des hommes — de tous les hommes — comme vous nous l'aviez dit à Montpellier, c'est bien. Nous ne doutons pas de votre volonté, de votre bonne volonté.

« Mais en aurez-vous les moyens ? La foi, dit-on, renverse les montagnes. Sera-t-elle suffisante pour construire et aménager routes et bâtiments hôteliers, piscines, aires de jeux et villages de vacances ?

« Pourra-t-elle convaincre le tout puissant ministre de l'économie et des finances et obtenir un rang prioritaire auprès de vos collègues de l'équipement, de la jeunesse et des sports, de l'agriculture, de la santé publique ou de l'environnement ?

« Obtiendrez-vous au moins que soit abaissé le taux de la T. V. A. qui frappe la petite hôtellerie, les campings et les hébergements en meublés, que soient augmentés les crédits qui leur sont réservés ?

« Pourrez-vous augmenter substantiellement l'aide directe aux syndicats d'initiative et aux offices de tourisme ?

« L'examen des dotations qui figurent à votre budget ne nous encourage guère à espérer des réponses affirmatives sur tous ces points.

« En conclusion, je me permets de vous suggérer, monsieur le secrétaire d'Etat, de mettre à l'étude une loi d'orientation qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble, coordonnée, sur le vaste problème du tourisme et d'établir un programme assurant la promotion des activités touristiques qui répondent à un triple but : assurer des devises au pays, maintenir vie et emploi dans certaines régions qui tendent à se dépeupler et satisfaire aux besoins de loisirs enrichissants des hommes désireux d'échapper à l'enfer des cités tentaculaires. »

Comme mon ami Charles Alliès, je suis représentant d'un département côtier, les Landes, et les problèmes qu'il a évoqués pour la région Languedoc-Roussillon, dans le texte dont je viens de vous donner lecture, sont, pour la plupart, identiques à ceux qui intéressent la zone atlantique d'Aquitaine.

Je m'associe entièrement et sans réserve aux réflexions, aux observations et aux suggestions de mon collègue et j'insiste, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que vous vouliez bien vous en inspirer pour guider efficacement votre action. (*Applaudissements.*)

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais tout à la fois vous présenter mes excuses et mes remerciements. C'est un peu à mon initiative que vous avez dû accepter de siéger un jour particulièrement peu favorable et je tiens à vous en remercier tous. Comme vous avez pu vous en rendre compte par vous-mêmes, le calendrier était tel qu'il était très difficile de procéder autrement.

Je terminerai par une prière. Si vous trouvez, par hasard, dans le fond de vos tiroirs, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques subsides supplémentaires pour le tourisme, croyez que nous vous en saurons tous le plus grand gré ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Monsieur le rapporteur général, c'est le jour du Seigneur. Peut-être votre prière sera-t-elle exaucée ? Nous allons nous tourner vers M. le secrétaire d'Etat pour le lui demander. (*Sourires et applaudissements.*)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Monsieur le rapporteur général, vous n'aviez pas d'excuses à me présenter ni de remerciements à m'adresser. Je suis venu parmi vous aujourd'hui parce que telle était la volonté de votre assemblée et j'ai été très heureux de passer cet après-midi au Sénat dont un si grand nombre de membres sont présents pour un dimanche.

Les questions qui m'ont été posées vont me permettre d'engager avec vous un véritable dialogue, si je puis m'exprimer ainsi. Je le souhaite très direct et très simple.

Mes réponses ne suivront pas un ordre très cohérent, car elles correspondront à la chronologie des questions qui m'ont été posées, parfois à plusieurs reprises. Je pense, d'ailleurs, pouvoir vous apporter des informations susceptibles de répondre aux soucis que vous avez exprimés.

Je répondrai d'abord aux rapporteurs, MM. Brousse et Gautier, puis aux orateurs qui sont intervenus, en terminant par MM. Gaudon et Minvielle, car ils sont de l'opposition et ils seraient bien étonnés que je ne réponde pas à leurs questions.

Monsieur Brousse, vous avez dit que notre balance des paiements était très favorable. C'est vrai. Mais il est possible qu'au cours des années prochaines il n'en soit plus de même. Les difficultés d'ordre monétaire que nous connaissons ont, déjà cette année, gêné considérablement la venue des touristes américains

en France. Même si, en nombre, ils ont été compensés par les Japonais, les Allemands et les Belges, les dépenses ne sont tout de même pas du même ordre. Il nous faut prendre garde à cet aspect du problème.

Aussi, entendons-nous développer l'effort que nous faisons à l'étranger afin de prévenir les difficultés que nous risquons de connaître, j'en suis convaincu, au cours des prochaines années.

Si nous voulons que notre balance des paiements demeure positive, il faudra redoubler d'efforts sur le plan de la promotion à l'étranger. Car, comme je le disais tout à l'heure, les résultats des efforts consentis dans ce domaine sont très importants et se font sentir très rapidement.

En ce qui concerne l'hôtellerie familiale d'une ou deux étoiles, vous avez satisfaction. Les orientations que nous avons prises répondent au souci que vous avez exprimé.

En ce qui concerne la fiscalité indirecte, et plus particulièrement la T.V.A. — de très nombreux intervenants ont, avec raison, posé cette question — il est choquant de constater que le taux de la T.V.A. est de 7 p. 100 pour l'hôtellerie classée et de 17,6 p. 100 pour l'hôtellerie de préfecture, l'hôtellerie de plein air, camping et caravaning.

Je répondrai à tous les orateurs qui ont abordé ce problème. Nous avons ramené le taux de la T. V. A. à 7. p. 100 pour l'hôtellerie classée, parce que nous avions un très gros effort à faire et que nous étions très en retard par rapport aux pays étrangers dans ce domaine.

Nous voulions l'aider et nous avons réussi, surtout pour les hôtels de trois ou quatre étoiles, mais je reconnais bien volontiers le caractère anormal de cette discrimination. Que pouvons-nous faire ?

Je partage votre sentiment au sujet de l'hôtellerie de plein air. Je suis intervenu personnellement auprès du ministre de l'économie et des finances. Il faudrait que cette hôtellerie de plein air fût assujettie au taux de 7 p. 100. Le taux de 17,6 p. 100 procure 25 millions de francs de recettes à l'Etat, ce qui a permis à certains d'entre vous de dire que l'Etat prélevait plus qu'il ne donnait au tourisme social.

Je leur ferai cependant observer que l'hôtellerie de plein air communale est exonérée, de même que les villages de vacances. Seule reste en cause l'hôtellerie de plein air commerciale. Néanmoins, le problème demeure posé et crée une situation injuste.

En ce qui concerne l'hôtellerie de préfecture, je suis plus réservé et je ne peux pas m'engager. Dans cette catégorie, il y a de bons éléments et d'autres moins bons. Je l'ai déjà dit à l'Assemblée nationale et je n'insiste pas davantage.

J'ai rencontré les représentants de l'hôtellerie de préfecture ; ils en conviennent parfaitement. Il me semble que la bonne solution soit plutôt de favoriser leur promotion et nous sommes décidés à nous orienter dans cette voie. Je m'y suis déjà effectivement engagé puisque j'ai pris un arrêté, il y a quatre mois, qui simplifie les normes des hôtels une étoile existants afin de faciliter la promotion de l'hôtellerie de préfecture.

Nous ferons en sorte que l'hôtellerie de préfecture puisse très largement bénéficier des aides et du crédit afin de pouvoir accéder à la catégorie une étoile.

Mais je suis décidé à aller plus loin encore si cela était nécessaire. J'ai demandé aux représentants de cette hôtellerie de vouloir bien faire des propositions précises ; je suis tout prêt à l'aider.

En ce qui concerne le tourisme social, monsieur Brousse, je partage votre opinion. Je vous fais remarquer cependant que le Gouvernement a fait un effort sensible, mais je vous répondrai plus amplement sur ce point à la fin de mon intervention car je veux répondre également aux représentants des groupes communiste et socialiste.

En ce qui concerne le fonds d'action locale, vous avez dit, monsieur Brousse, ce qui m'a beaucoup surpris, que vous n'aviez pas d'observation à présenter. Moi, j'en ai à faire car la répartition des crédits de ce fonds donne lieu à des anomalies. (*M. Brousse manifeste son étonnement.*) Mais si ! J'ai donc

demandé qu'une réforme soit entreprise. Elle se révèle difficile à opérer mais déjà, dans le cadre des répartitions prévues pour 1974, un certain nombre de correctifs seront apportés et, au 1<sup>er</sup> janvier 1975, après le vote, au printemps prochain, du projet portant réforme des finances locales par l'Assemblée nationale et le Sénat, le fondement de nos finances locales sera complètement bouleversé.

Cependant, au cours de l'année 1974, les études que j'ai demandées seront poursuivies en fonction de cette réforme et, au 1<sup>er</sup> janvier 1975, une répartition différente sera proposée, plus équitable que l'actuelle qui favorise par trop certaines stations par rapport à d'autres.

Vous avez abordé le problème de l'hôtellerie à deux étoiles et des terrains nécessaires à son implantation. Actuellement, il n'est pas possible de développer cette hôtellerie comme il conviendrait de le faire car les terrains sont à un prix tel, surtout dans la région parisienne, qu'il n'est pas possible de faire des hôtels à deux étoiles capables de pratiquer des prix à la portée de ceux qui en ont besoin.

Je me suis donc engagé dans la voie des baux emphytéotiques. J'ai pris contact avec le président du conseil de Paris, le rapporteur général du budget de la ville de Paris, le préfet de la région parisienne et le préfet de Paris. Je m'en suis entretenu avec M. Galley, ministre des armées, et je crois pouvoir dire que, très bientôt, je serai à même de faire des propositions en vue de résoudre ce problème.

C'est le seul moyen possible pour la puissance publique d'atteindre l'objectif fixé et c'est une bonne voie puisque au bout de quarante ou cinquante ans elle deviendra propriétaire des installations.

Vous avez parlé aussi, monsieur Brousse, de l'hôtellerie en général. Il est certain qu'elle constitue une industrie de main-d'œuvre, celle-ci représentant 35 p. 100, parfois même 40 p. 100 de son chiffre d'affaires. Dans ces conditions, cette main-d'œuvre représente pour l'hôtellerie une charge très lourde.

Dans le cadre des engagements qui ont été pris par le Premier ministre, il y a quelques mois, à l'Assemblée nationale, je pense que l'hôtellerie pourrait avoir satisfaction.

En effet, M. le Premier ministre a annoncé que les industries de main-d'œuvre seraient aidées et notamment qu'une partie de leurs charges sociales serait fiscalisée.

Vous avez abordé aussi, monsieur Brousse, le problème des promoteurs. Si l'on a parfois besoin de promoteurs privés pour faire certaines réalisations, il appartient à la puissance publique de se rendre maîtresse des sols, et nous avons les moyens à notre disposition pour le faire. C'est une question de volonté. La puissance publique doit avoir la maîtrise des sols pour être maîtresse des phénomènes et pouvoir imposer les orientations souhaitables dans l'intérêt général. C'est ainsi que je vois les choses et d'ailleurs je suis un homme de terrain. J'ai pratiqué ainsi à plusieurs reprises dans le cadre de conventions de zone d'aménagement concerté très précises. On peut parfaitement demander aux promoteurs privés d'apporter leur contribution sans peser pour autant sur les orientations qui, je le répète, doivent toujours être favorables à l'intérêt général.

Vous avez abordé, monsieur Brousse, et j'en suis heureux, le problème de la loi foncière présentée par M. Olivier Guichard. A mon avis, cette loi est une bonne loi. Je reconnais qu'elle ne résout pas entièrement le problème. Mais à qui la faute ? En 1967, a été votée par le Parlement, une loi qui a institué la taxe foncière. Les décrets d'application n'ont jamais paru malgré les efforts déployés par M. Chalandon et par d'autres. Pourquoi ? Parce que nous nous sommes heurtés à l'opposition des parlementaires.

Ce sont des problèmes difficiles à résoudre. M. Olivier Guichard a au moins le grand mérite de faire une première proposition qui va tout de même permettre aux communes de percevoir un milliard de francs. De plus, elle limitera dans les centres urbains la réalisation de bureaux, de logements luxueux et favorisera du même coup la réalisation de logements sociaux afin d'éviter une certaine ségrégation. Ce sera donc une bonne loi, même si elle ne résout pas entièrement le problème.

Lorsque vous l'examinerez au printemps prochain, pourquoi des sénateurs ou des députés ne feraient-ils pas des propositions précises en demandant par exemple la remise en vigueur du décret de 1937 du gouvernement de Front populaire — et j'imagine que la gauche ne reniera pas son enfant (*Sourires.*) — qui permettait aux communes qui le souhaitent d'instituer un impôt foncier établi sur la valeur réelle des sols ? Actuellement, il est effectivement anormal que les terrains constructibles paient le même impôt que les terrains non constructibles car l'impôt foncier est établi sur la valeur agricole des sols et non sur la valeur réelle. Ce n'est pas le lieu de développer cet aspect du problème, mais, monsieur le sénateur Brousse, il est loisible au Sénat d'amender le texte dans ce sens au cours de la discussion du projet.

M. Gautier a évoqué le problème des touristes étrangers. Je lui ai répondu par avance. Il y a eu, effectivement, une certaine perturbation dans leur venue cette année. Nous avons reçu moins d'Américains du Nord, mais ce phénomène a été compensé par l'arrivée d'un plus grand nombre d'Allemands, de Belges et de Japonais.

En ce qui concerne le camping, je partage également son avis. Il conviendra d'en doubler les capacités.

M. Gautier a soulevé le problème de la T. V. A. et celui de l'étalement des vacances. J'ai répondu sur le premier. J'en viens donc au second.

Il s'agit d'un problème difficile parce qu'il est provoqué par des contraintes professionnelles, psychologiques et scolaires. On ne peut donc le résoudre qu'avec l'accord des parties intéressées : le patronat français, les syndicats ouvriers et le ministère de l'éducation nationale. M. Javelly a dit qu'en Allemagne, les choses se passaient mieux que chez nous. Cela est facile à expliquer et à comprendre. Alors que notre pays est fortement centralisé, l'Allemagne est composée de Länder dont les réglementations sont différentes. C'est la raison pour laquelle l'étalement des vacances est mieux pratiqué dans ce pays que chez nous.

Vous avez parlé, monsieur Gautier, de l'hôtellerie familiale. Je vous ai répondu.

Vous avez parlé des missions. Je pose la question : s'il n'y en avait pas eu, que se passerait-il, mesdames, messieurs les sénateurs ? Je m'adresse par-delà votre assemblée aux écologistes de qualité qui écrivent, parlent et se font les défenseurs de la nature, pour leur dire que demain trente-cinq millions de Français et plusieurs millions d'étrangers prendront chez nous des loisirs sur nos plages et dans nos campagnes. Si nous ne faisons pas ce qu'il faut pour étaler les vacances dans le temps et dans l'espace, et si tous ces touristes viennent en même temps, au même endroit, ce phénomène posera des problèmes psychologiques, politiques et économiques parfaitement insolubles.

L'Aquitaine est un pays remarquablement beau, qui possède 200 kilomètres de plage — c'est-à-dire une part importante des plages françaises — pour l'instant non encore équipés. On aurait donc pu penser qu'il y aurait afflux vers ces plages. La mission Aquitaine est actuellement en train d'essayer de concilier l'aménagement avec la défense de l'écologie : elle le fait remarquablement et je suis d'ailleurs très heureux de pouvoir le dire du haut de cette tribune. Pourtant il sera difficile de mener à bien ces actions sur les plans technique et financier. Quoiqu'il en soit, on s'emploie à concilier l'équipement de cette région et la défense de l'écologie. Il faut donc être raisonnable et le nier ne serait pas juste.

Monsieur Gautier, vous avez parlé de la dispersion des crédits dans les budgets. Cela est vrai, mais nous avons fait cette année un effort considérable de regroupement puisque dans les charges communes, maintenant, les crédits apparaissent beaucoup plus clairement alors qu'il fallait les chercher un peu partout auparavant. Je signale cependant que le regroupement n'est pas total et je pense à certains crédits de rénovation rurale. Mais reconnaissez avec moi que nous avons déjà fait un progrès considérable.

Je répondrai maintenant à M. Palmero, qui a parlé de nos difficultés dans le domaine énergétique. Il serait quand même juste de rendre hommage à l'action conduite en ce domaine par le Gouvernement français. Qu'advierait-il, monsieur Palmero, de l'hôtellerie et de toutes les forces touristiques françaises si le



Gouvernement avait été contraint d'interdire, comme l'ont fait tous les autres gouvernements européens, la circulation le samedi et le dimanche ? Le Gouvernement a été prévoyant dans cette affaire et il est dommage qu'il n'ait pas été suivi, il y a six mois environ, quand il a fait des propositions précises. Personne n'a voulu comprendre à ce moment-là. La politique du Gouvernement français porte maintenant ses fruits. Je ne dis pas que cela soit parfait, mais nous sommes moins touchés que les autres.

Ensuite, M. Palmero a parlé de la suppression des rallyes automobiles. Il a fait référence à celui de Monte-Carlo et il a ajouté que celui de Corse avait été maintenu. Si une telle assertion est vérifiée, le problème du maintien ou de l'interdiction se pose effectivement. Ce que je peux promettre à M. Palmero, c'est de voir avec les ministres intéressés ce qu'il est possible de faire. Le Gouvernement a déjà fait preuve d'un très grand libéralisme en maintenant la circulation libre le samedi et le dimanche. Peut-il aller jusqu'à tolérer les rallyes et les courses ? Je poserai la question, je vous le promets.

**M. Jean Filippi.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Filippi avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean Filippi.** Je voudrais vous rassurer et rassurer M. Palmero. Si le tour de Corse a été maintenu, c'est parce qu'il avait débuté avant l'interdiction.

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Vous avez donc au moins une satisfaction de principe, monsieur Palmero. (Sourires.)

Vous avez abordé ensuite un problème qui est important. Il existe en effet, actuellement, une certaine tendance à vendre des hôtels à des organismes à caractère plus ou moins social, ou parascocial, ou paracommercial et qui n'ont aucune vocation hôtelière.

Il y a là effectivement un problème, surtout pour des cités comme les vôtres, qui ont un caractère touristique très affirmé, mais je puis répondre favorablement à votre question. Quand il sera établi que l'intérêt général d'une cité comme la vôtre veut que la municipalité puisse intervenir dans de telles affaires, nous permettrons aux municipalités d'accéder au F.D.E.S. — le fonds de développement économique et social.

Elles ont aussi la possibilité de tenter une déclaration d'utilité publique et d'obtenir un droit de préemption. Je vous demande, en tout cas, de reprendre contact avec mes collaborateurs. Nous essaierons de résoudre le problème que vous nous avez exposé.

**M. Francis Palmero.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat. C'est très important.

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Monsieur Filippi, vous me posez une question relative à la différence de taux de la T.V.A. qui frappe les voyages organisés par des agences. Pour les voyages à l'étranger, elle se monte à 17 p. 100, contre 33 p. 100 pour les voyages en France. Je suis déjà intervenu à diverses reprises et souhaite que satisfaction puisse vous être donnée, car votre suggestion paraît aller dans le sens de l'intérêt général.

**M. Filippi** m'a également demandé par une petite note écrite si j'accepterais de subventionner des hôtels qui se regrouperaient pour faire une publicité commune.

Je ne peux pas lui répondre « non ». J'ai même décidé de favoriser la constitution de groupements d'hôteliers indépendants. Il ne doit pas exister que les grandes chaînes. Au cours du congrès de l'hôtellerie française, j'ai affirmé cette position. J'aiderai à la constitution de groupements hôteliers indépendants des aides d'Etat. Le projet est à l'étude, et je serais très heureux que les hôteliers indépendants suivent, parce qu'il n'y a aucune raison que dans ce domaine d'activité les grandes chaînes aient l'exclusivité. Les indépendants ont leur mot à dire.

**M. Jean Filippi.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Filippi, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean Filippi.** Je vous avais posé une deuxième question qui était la suivante : à l'heure actuelle, on n'accorde de primes d'équipement que pour les hôtels d'au moins trente chambres...

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Non, de vingt chambres.

**M. Jean Filippi.** Que se passe-t-il lorsque deux hôtels de dix chambres se groupent ?

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** S'ils constituent un véritable groupement de vingt chambres, ils ont alors droit à la prime.

D'ailleurs, nous avons fait des propositions tendant à permettre à l'hôtellerie familiale de dix chambres d'accéder à de telles aides. Je vais, par conséquent, dans le sens que vous souhaitez.

**M. Javelly** a parlé longuement de l'étalement des vacances. Je crois lui avoir répondu. Il a dit que les Allemands s'arrangeaient mieux que nous. Effectivement et j'ai dit pourquoi.

Evoquant ensuite les comités régionaux du tourisme, il a prétendu que le commissariat général au tourisme ne les aidait guère. Monsieur le sénateur Javelly, on ne peut pas tout de même prôner la régionalisation, la décentralisation et demander que l'Etat intervienne dans tout ou pour tout. C'est vraiment dans le domaine touristique que la régionalisation devrait intervenir avec le plus d'efficacité.

Vous avez rappelé ma visite dans le Midi. J'ai constaté que, dans la région Provence-Côte d'Azur — et Dieu sait si elle est belle — le comité régional du tourisme recevait des collectivités locales un crédit de 250.000 francs. Que voulez-vous qu'il fasse avec une telle somme ? J'ai rappelé aux représentants des départements que, dans d'autres régions françaises d'égale importance, on allait beaucoup plus loin, et que l'aide des conseils généraux atteignait un million, voire 1.200.000 francs. J'ai ajouté que le commissariat général au tourisme apportait à cette région, par exemple pour l'édition de dépliants et d'imprimés, une aide de 400.000 francs, donc supérieure à celle des conseils généraux. Sur le plan de la promotion à l'étranger, l'intervention du commissariat représente, en dépenses directes, 1.200.000 francs. Ne dites donc pas que l'Etat n'intervient pas !

J'aborderai maintenant un problème qui m'est cher : la régionalisation du tourisme. Mesdames, messieurs les sénateurs, nous avons la chance d'entreprendre notre action au moment même où sont mises en place les assemblées régionales. Le tourisme est fait pour la région et la région est faite pour le tourisme. Il faut absolument demander à tous ceux qui s'occupent de tourisme — ce sont toujours des personnes très valeureuses, très passionnées, attachées à cette richesse humaine qu'est le tourisme — d'être moins individualistes, de vouloir bien, comme le préconisait M. Palmero tout à l'heure, créer une image de marque touristique régionale et de présenter des projets bien étudiés aux assemblées régionales qui seront toutes disposées, j'en suis convaincu, à aider le financement de leurs équipements. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit presque toujours de projets peu coûteux, exigeant peu d'investissements et touchant de très près à la qualité de la vie.

Si nous sommes capables de faire cet effort de coordination, de regroupement afin d'éviter les déperditions d'énergie et de moyens, je suis convaincu que le tourisme a un avenir considérable dans le cadre régional.

Ne dites pas que les assemblées régionales n'ont pas de moyens. Je reconnais qu'il faudra les accroître, mais, dès le départ, elles vont disposer de crédits représentant plus de cinq fois le F.I.A.T., ce qui est tout de même considérable. Que chacun veuille bien prendre les initiatives nécessaires en ce domaine !

M. Javelly a aussi abordé le problème de la formation des hommes. Nous devons faire un effort sur ce point. Je me propose de prendre contact très prochainement avec tous les responsables de la formation professionnelle à caractère touristique afin d'y voir plus clair, car il serait abominable de former des hommes pour en faire des chômeurs. Former des hommes, c'est très bien, mais à condition de leur assurer un emploi. Je vous donne raison, monsieur Javelly, mais je ne puis vous donner de réponse précise car ce problème est fort complexe. J'en connais toute l'importance et j'entends bien m'y consacrer.

Monsieur de Bourgoing, vous avez parlé du tourisme social. Vous avez satisfaction puisque nous accroissons les crédits de plus de 40 p. 100 indépendamment de ceux du F. I. A. T., qui sont importants. Cette année — je vous l'ai dit tout à l'heure — je pense réaliser deux fois plus d'opérations en France verte qu'au cours des années précédentes.

Vous avez aussi abordé le problème de la régionalisation, mais je viens de répondre.

Vous avez évoqué les difficultés de l'hôtellerie, notamment de l'hôtellerie saisonnière. Vous avez raison. Si nous parvenons à trouver une solution, même modeste, au problème de l'étalement des vacances, je crois que nous rendrons service à cette hôtellerie saisonnière qui souffre de ne travailler que deux mois par an.

En développant notre effort de promotion à l'étranger — les séjours des étrangers en France s'étalent sur un plus long laps de temps — en développant notre action en faveur du troisième âge — les personnes du troisième âge aspireront de plus en plus à la connaissance de nos régions — peut-être parviendrons-nous à améliorer la situation, mais il y a là toute une politique à mettre au point. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu récemment sur ce sujet. Je crois pouvoir dire que nous obtiendrons des résultats. Je pense répondre ainsi au souci que vous avez exprimé.

Vous avez, vous aussi, traité de la fiscalité. Je vous ai déjà répondu.

Plusieurs orateurs ont parlé de la pollution et de la mainmise du secteur privé sur certains sites du littoral. Des campagnes de presse ont été déclenchées qui m'ont paru exagérées. Il est toujours facile de déclencher une campagne de presse. Ce qui compte pour moi, c'est la réalité.

Quelle est la réalité ? Dans la région Provence-Côte d'Azur, à propos de laquelle on a beaucoup parlé de scandales, on a reproché à l'Etat d'avoir cédé des terrains au secteur privé. Il faut que vous sachiez qu'en tout et pour tout l'Etat a cédé douze hectares de terrains — ce n'est pas beaucoup — mais que, dans le cadre des conventions qui ont été passées, les municipalités restant toujours les responsables et les maîtres d'ouvrage, nous avons réalisé quatre-vingt hectares de plan d'eau, douze hectares de plages supplémentaires, ce qui veut dire que la superficie des plages des Alpes-Maritimes a été accrue de 40 p. 100, et vingt et un hectares de terre-pleins. Sur les cent cinquante aménagements de ports de plaisance réalisés, quatre seulement l'ont été par le secteur privé. Voilà la vérité ! Le reste, c'est de la propagande.

Je me permets de rappeler à l'orateur du parti communiste qui a parlé de la pollution que la loi du 16 mai 1973 est très sévère à l'encontre des pollueurs, puisqu'elle prévoit deux ans d'emprisonnement et mille francs d'amende pour ceux qui sont reconnus responsables de rejet d'hydrocarbures. Nous avons donc pris des mesures ; il convient de les appliquer.

**M. André Aubry.** C'est l'essentiel.

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Vous avez voté une loi, il faut la faire appliquer.

**M. André Aubry.** C'est à vous de la faire appliquer !

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Nous sommes là pour cela. Si vous avez des cas précis à nous signaler, dites-le et nous appliquerons la loi.

**M. André Aubry.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** MM. Gaudon et Minvielle m'ont posé un certain nombre de questions. Vous avez de bonnes intentions, m'avez-vous dit, monsieur Gaudon, mais enfin les intentions ne suffisent pas.

Je vous réponds que multiplier par 2,5 les opérations d'une année sur l'autre, ce ne sont pas des intentions, ce sont des faits. Faire passer les crédits budgétaires de dix à dix-huit millions de francs, ce n'est déjà pas mal. Mais il y a mieux. Vous oubliez que j'ai obtenu le rétablissement des crédits en faveur des maisons familiales — sept millions de francs — soit un total de vingt-cinq millions de francs. Mais il y a encore mieux, ce sont les interventions du F. I. A. T. Je parle non de celles qui se font au coup par coup et qui ne sont donc pas « programmables », mais de celles qui concerneront les missions interministérielles. J'atteindrai trente trois millions de francs, contre dix l'année passée. Cela, ce ne sont pas des intentions, mais bien des faits.

C'est une observation que je tenais à vous faire, afin que vous puissiez éventuellement rectifier vos déclarations. J'en ai lu, en effet, dans la presse, qui n'étaient pas très aimables à mon endroit.

Cela dit, vous avez fait état des résultats du VI<sup>e</sup> Plan. Celui-ci n'a jamais prévu d'objectifs à caractère touristique. Le Parlement ne s'est pas prononcé sur ces objectifs. Il y a eu des études, des réunions de commissions préparatoires au Plan. Là, oui, on a parlé d'objectifs, mais rien à ce sujet ne figurait dans le texte qui a été soumis au Parlement. Je veux bien vous suivre sur le terrain des travaux des commissions préparatoires, car nous avons tenu tous les objectifs à caractère social qui y figuraient, le nombre de lits de camping, le nombre de villages de vacances.

Mais ce que vous oubliez de dire, c'est que les crédits du commissariat au tourisme ne sont pas les seuls dont bénéficient le camping et les villages de vacances ; il faut penser aussi à ceux du F. I. A. T., ceux du ministère de l'agriculture, ceux de la rénovation rurale, ceux du ministère de la santé. Je puis vous dire que, d'ores et déjà, nous avons dépassé les objectifs qui avaient été prévus par les travaux des commissions préparatoires. Compte tenu de l'action que je vais engager cette année avec un supplément de crédits, nous dépasserons de très loin ces objectifs.

Telles sont, monsieur Gaudon, les rectifications que je devais apporter à vos déclarations.

Quant à M. Minvielle, je crois qu'en répondant à M. Gaudon j'ai satisfait ses désirs. Cependant, M. Minvielle a raison d'insister sur l'équipement de la France rurale, la France verte, c'est-à-dire l'étalement dans l'espace. Nous avons l'immense chance de posséder un territoire très vaste, occupé autrefois par six millions d'agriculteurs. S'ils ne sont plus aujourd'hui que 1.500.000, c'est parce que l'évolution économique a voulu qu'ils soient de moins en moins nombreux. Je dis bien « l'évolution économique » et non le Gouvernement, car ce phénomène se retrouve dans tous les pays du monde.

Cela dit, une place est à prendre car la France verte possède des sites magnifiques, des richesses artistiques nombreuses. Il nous appartient de la protéger contre les atteintes d'une urbanisation sauvage et en évitant les équipements trop lourds, comme je l'ai dit tout à l'heure. C'est la voie dans laquelle je me suis engagé. En effet, de plus en plus, les hommes aspireront, dans un monde difficile, à revenir vers les joies naturelles, vers la nature pour se rééquilibrer, pour rencontrer d'autres hommes, pour s'enrichir, pour méditer un peu car ils en ont besoin : l'homme a besoin de se rencontrer lui-même, alors que la vie moderne ne lui en laisse pas toujours le temps. Je suis donc sensible au souci que vous avez exprimé.

Mesdames, messieurs, j'ai essayé de répondre aussi précisément que possible à toutes les questions que vous m'avez posées. Mon exposé était peut-être un peu décousu, mais j'ai tenu, pour être plus près de la vérité, à répondre à chaque intervenant en respectant l'ordre des questions qu'il m'avait posées.

L'action que nous avons à poursuivre me paraît immense tant sur le plan matériel que sur le plan humain.

Sur le plan matériel, parce que le tourisme est une richesse que M. le rapporteur Brousse a évoquée en parlant de la balance des paiements. Mais ce n'est pas le seul élément d'appréciation. Actuellement, un million et demi de personnes travaillent pour le tourisme, ce qui est considérable et dépasse de beaucoup le nombre des travailleurs de l'industrie automobile. Dans de nombreuses régions, c'est une richesse complémentaire de premier ordre, la seule qui puisse leur éviter de régresser et de se vider de leur population.

Enfin, c'est plus encore une richesse humaine permettant de répondre aux aspirations des hommes qui ont besoin d'une nouvelle dimension, d'un supplément d'âme et aussi — pourquoi pas ? — d'une part de rêve. Pourquoi ne ferions-nous pas rêver les hommes dans un monde difficile ? Créer des richesses et les mettre au service des hommes, mesdames, messieurs les sénateurs, si vous le voulez bien, nous pouvons le faire ensemble. (Applaudissements sur les bancs de l'U.D.R., à droite et sur diverses travées à gauche.)

**M. Jacques Descours Desacres.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Descours Desacres.

**M. Jacques Descours Desacres.** M. le ministre vient d'achever son exposé sur une note si élevée que j'ai quelque scrupule à prendre la parole pour lui poser une question supplémentaire.

M. le ministre a évoqué la propagande en faveur du tourisme à l'étranger et en France. J'aimerais savoir s'il envisage d'encourager la production et la diffusion de films documentaires, voire d'émissions de télévision, qui inciteraient non seulement les étrangers, mais également les Français à visiter la France, dont beaucoup de régions sont si souvent ignorées.

La télévision aurait un rôle très important à jouer dans ce domaine. Sous votre impulsion, elle pourrait aider les Français à se connaître mieux. Ainsi, notre pays serait encore plus fraternel.

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Monsieur le sénateur, nous avons décidé d'engager une action sur le plan de l'information, pour l'étalement des vacances et pour la vente de la France aux Français.

A cette fin, je pense pouvoir obtenir des émissions de télévision. Je ne sais si ce seront des émissions bi-mensuelles ou un magazine. Les démarches sont déjà entreprises et j'entends les mener jusqu'à leur terme car nous avons beaucoup à faire dans ce domaine. En effet, les Irlandais, qui vendent fort bien l'Irlande aux Irlandais et aux étrangers, nous ont donné des leçons. Pourquoi la France, qui est un très beau pays, n'en ferait-elle pas autant ?

Nous avons demandé un crédit pour ce faire dans le budget de cette année. Ce crédit n'a pas pu nous être attribué. Mais, je ne désespère pas — si je suis encore là — de l'obtenir pour le budget de 1975.

**M. Jacques Descours Desacres.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Brousse, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Pierre Brousse, rapporteur spécial.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais simplement reprendre trois aspects de votre réponse.

Le problème de l'étalement des vacances : il est exact que six millions de Français, qui ne subissent pas de contraintes scolaires, prennent leurs vacances en juillet et août. Mais conve-

nez avec moi qu'il est difficile pour eux de partir en vacances en juin ou en septembre, en raison de la fermeture, soit des restaurants, soit des hôtels, et du manque d'animation. Il est paradoxal d'avoir une surcharge extraordinaire pendant pratiquement deux mois, en fait pendant six à sept semaines et d'enregistrer une sorte de désertion en dehors de cette période, par suite de la léthargie de l'activité hôtelière, qui n'est guère propice aux vacances. Pour remédier à un tel état de choses, vous envisagez une solution progressive et modeste. Bien qu'aimant beaucoup les nuances, cette façon d'agir me paraît insuffisante pour résoudre ce problème. Il faut prendre des solutions dures et imposées à l'administration par le Gouvernement. Vous n'arriverez à rien autrement.

A propos des campings, je ne reviendrai pas sur la précédente discussion à propos de la T. V. A., c'est un point qu'il convient de vérifier.

Un camping, dans la majeure partie des cas, est un investissement rentable contrairement à ce qu'on peut croire. Ce qui vous concerne plus directement, ce sont les équipements qui permettent l'installation de campings. Prenons l'exemple du Languedoc-Roussillon, qui est valable pour quantité d'autres régions de France, à quelque échelle que ce soit.

Dans le Languedoc-Roussillon, le Gouvernement a consenti un effort extraordinaire au point de vue des équipements. Autour des stations prioritaires, nous trouvons des campings sauvages ou mal équipés qui pendant la saison sont surchargés. Nous avons évoqué ce problème ensemble lorsque vous êtes venu dans cette région.

Pendant les trois semaines dites chaudes, les systèmes d'épuration se révèlent insuffisants du fait du nombre de touristes. Il est essentiel de prévoir ces équipements généraux que sont les réseaux d'assainissement le long du littoral.

Lorsque ce réseau d'assainissement sera installé, vous n'aurez pas à subventionner des campings car ils seront rentables. Quant au problème de la maîtrise des sols, donnons-nous rendez-vous au printemps pour en discuter. Nous aurons beaucoup à dire à propos de l'institution de la taxe foncière.

Vous avez parlé des missions et souligné que, sans elles, rien n'aurait probablement été fait. Je participe avec notre ancien collègue M. Jean Bène, à la mission Languedoc-Roussillon et je tiens à dire que vous avez raison. Sans la mission interministérielle d'aménagement du Languedoc-Roussillon, nous n'aurions pu enregistrer d'aussi grands progrès.

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Monsieur le sénateur, je vous remercie de m'offrir l'occasion d'apporter des précisions complémentaires

Vous avez parlé de l'étalement des vacances. Il est vrai que six millions de personnes prennent leurs vacances en juillet et août — je l'ai dit et vous venez de le confirmer — qui pourraient partir à une autre époque, mais qui se sentiraient déshonorées si elles ne partaient pas en juin ou septembre. Il convient de les convaincre du contraire, non par la contrainte, mais par la persuasion. En ce domaine, on ne contraint pas, on persuade.

Nous avons demandé à l'O. R. T. F. d'engager une action en faveur des stations qui acceptent, monsieur le rapporteur, de pratiquer des prix inférieurs en juin et en septembre, tout en maintenant une animation.

Cette action est déjà entreprise. Au départ, vingt stations se sont engagées dans cette voie, puis cinquante. Il y en a maintenant un peu plus de 100. Nous voudrions atteindre le chiffre de 200, et pourquoi pas 300 ? Nous avons donc demandé à l'O. R. T. F. de nous aider dans cet effort. Mais on a fait une objection : « Attention, publicité clandestine ». C'est une difficulté. J'ai rendez-vous ces jours prochains avec le président-directeur général de l'O. R. T. F., avec qui je m'entretiendrai de ce problème.

Vous préconisez l'emploi de mesures sévères. Faisons porter pour commencer notre effort sur quatre mois : juin, juillet, août, septembre. Si nous observions un tel étalement, ce ne serait déjà pas si mal. Mais n'ayons pas recours à la contrainte. Je sais que le principal obstacle à l'étalement vient des vacances scolaires. M. Fontanet m'a promis d'étudier ce problème. Mais commençons, nous, tout de suite — sans attendre les décisions de l'éducation nationale — cet effort d'incitation.

Je viens de parler des stations. Il faudra exiger aussi que les maires des stations de tourisme qui auront pris des engagements les fassent respecter, car certaines stations qui avaient promis de maintenir une certaine animation en juin et en septembre ne l'ont pas fait.

Par des incitations, on peut obtenir des résultats. Quels peuvent-ils être ? Je vais vous répondre en traitant de l'aide à la personne puisque aussi bien je n'avais pas répondu précédemment aux orateurs qui avaient soulevé ce problème.

Si, par un moyen quelconque, par une intervention par exemple des caisses d'allocations familiales, nous pouvions accorder une aide à la personne pour les familles qui partent en juin et septembre, si d'autre part 200 stations acceptaient de pratiquer en juin et septembre des prix réduits de 20 à 30 p. 100 par rapport à ceux pratiqués en juillet et août, tout en maintenant une animation importante, si enfin nous pouvions obtenir l'aménagement de la loi portant sur la création de quatre semaines de congés payés pour que deux jours de congé supplémentaires soient accordés à ceux qui prennent six jours de vacances consécutifs, non pas seulement entre le 1<sup>er</sup> octobre et le mois de mars, mais aux mois de juin et septembre, par ces trois incitations, je suis persuadé que nous pourrions débloquer le système et que nous pourrions obtenir des résultats notables.

Monsieur le rapporteur, il convient effectivement, vous avez raison, de faire disparaître les campings sauvages. Des campings sauvages existent, en raison de l'insuffisance des campings aménagés. A la suite de mon passage à Palavas, pour lutter contre ces campings sauvages, il a été décidé de réaliser 8.000 lits de camping.

Le développement des réseaux d'assainissement est nécessaire, vous avez raison ; mais permettez-moi de vous dire que cette action ne dépend pas du secrétariat d'Etat au tourisme, mais des ministères de l'intérieur et de l'agriculture. Je reconnais bien volontiers, pour répondre à M. Gaudon, qu'il n'y a pas que les industries ou les bateaux qui rejettent les hydrocarbures à la mer. C'est aussi le cas de certaines villes. Montpellier, par exemple, envoyait, et envoie encore — mais des efforts sont faits pour qu'il n'en soit plus ainsi — ses eaux polluées vers Palavas. Il y a donc là, vous avez raison, un problème à résoudre. Il convient d'obtenir des ministères intéressés qu'ils fassent un très gros effort dans ce sens.

**M. Pierre Croze.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Croze.

**M. Pierre Croze.** Je voudrais simplement compléter l'intervention de notre collègue M. Descours Desacrés. Chaque fois que je vais à l'étranger — et j'y vais assez souvent — je suis frappé par la faiblesse, pour ne pas dire l'insuffisance de notre publicité touristique, par suite d'un manque de crédits. L'année dernière et cette année, certains offices ont été fermés, notamment l'office du tourisme en Amérique et celui de Vienne, je crois.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire une suggestion. Il existe, de par le monde, des organismes français tels que les chambres françaises de commerce et d'industrie et les sections de l'union des Français de l'étranger, qui, animés par des hommes très compétents et dévoués, seraient tout disposés à servir de support pour le développement de la propagande du tourisme français.

Vous pourriez donc éventuellement prendre contact avec eux. Moyennant une aide très faible, ils pourraient vous apporter, je crois, un concours important. (Très bien !)

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat.** Monsieur le sénateur, permettez-moi de vous dire que votre constatation préalable ne correspond pas du tout à la réalité.

J'ai dit tout à l'heure que le commissariat général au tourisme a depuis quelques années mené une action de promotion très importante à l'étranger. Il consacre la moitié de ses crédits — soit vingt-cinq millions sur cinquante — à ces opérations de promotion. La balance touristique est excédentaire : cette année de 280 millions, 275 millions l'an passé. De tels résultats ne viennent pas tout seuls. Si notre balance est excédentaire, c'est parce que nous avons fait les efforts nécessaires. Je tenais à rectifier votre déclaration sur ce point.

Je reconnais cependant qu'en certains lieux, notamment en Amérique du Sud, un effort considérable reste à faire. Cette année, nous avons décidé d'y procéder mais nous n'avons pu obtenir tous les crédits demandés. Dès l'an prochain, je pense ouvrir une délégation en Amérique du Sud et développer celles qui existent ici ou là.

Pour terminer, je peux vous dire qu'après avoir reçu les responsables américains du tourisme, nous avons pu constater qu'au fond ils faisaient un effort, toutes proportions gardées, moins importants que le nôtre. Mais pour cette action, toutes les propositions, comme celle que vous faites, sont les bienvenues.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le tourisme, qui figurent aux états B et C.

#### ETAT B

« Titre III : 2.285.360 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

**M. le président.** « Titre IV : 400.000 francs. » — (Adopté.)

#### ETAT C

« Titre V. — Autorisations de programme : 1.000.000 de francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement : 200.000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme : 18.500.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement : 3.696.000 francs. » — (Adopté.)

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 10 décembre, à dix heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale. [N<sup>os</sup> 38 et 39, 1973-1974]. — M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— Services du Premier ministre (*suite*) :

II. — Jeunesse, sports et loisirs :

M. Yves Durand, rapporteur spécial (rapport n° 39, tome III, annexe n° 23) ;

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 40, tome IX).

— Développement industriel et scientifique :

M. André Armengaud, rapporteur spécial (rapport n° 39, tome III, annexe n° 13).

a) Industrie :

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 41, tome II).

b) Recherche scientifique, énergie atomique et informatique :

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 41, tome III) ;

M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 40, tome VI).

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents le jeudi 15 novembre 1973, en application de l'article 50 du règlement, le délai-limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1974 est fixé au lundi 10 décembre 1973, à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq minutes.*)

*Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.*